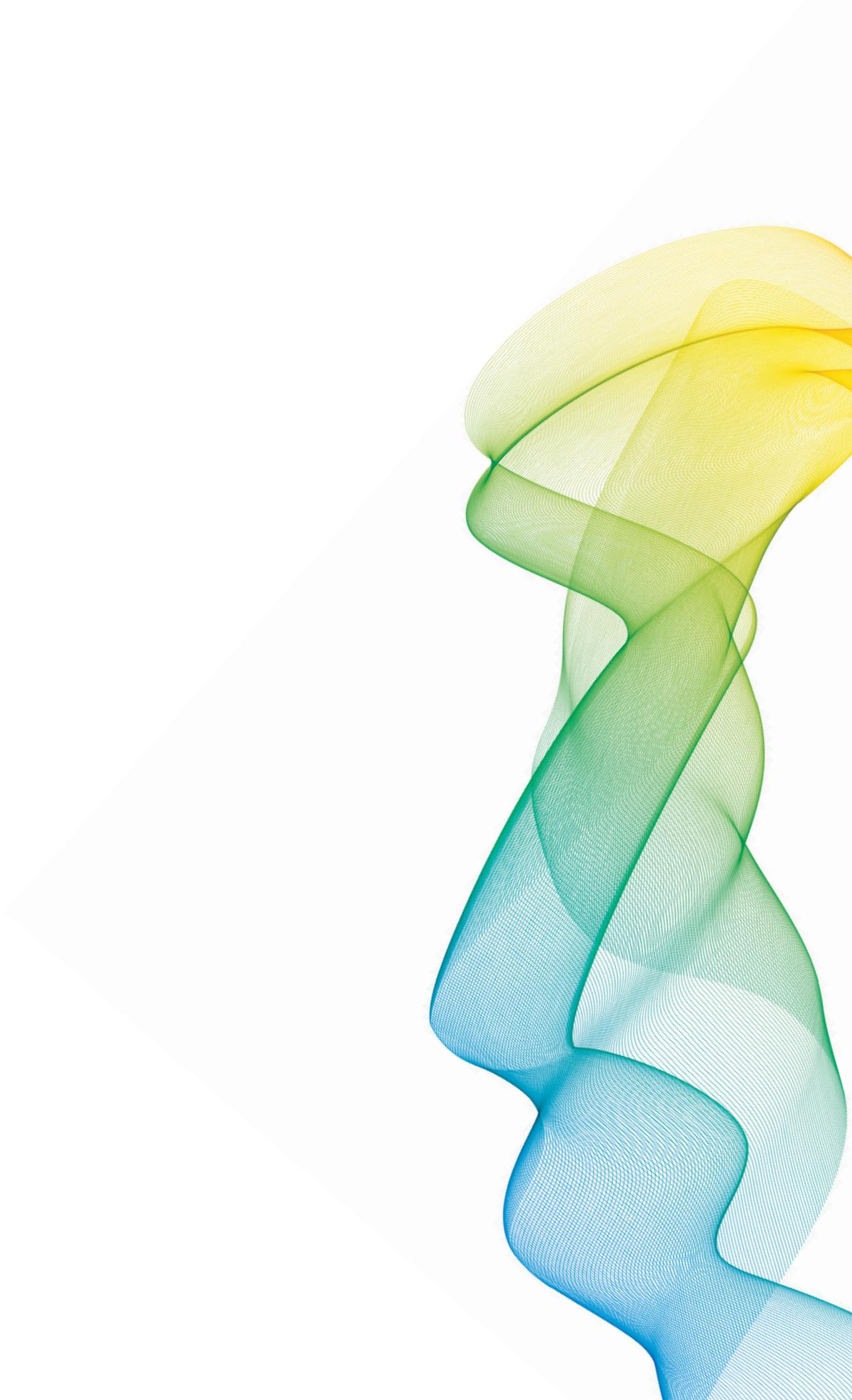




Bilan 2012 Objectifs 2013

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services



Sommaire

Avant-propos	page 2
Organigramme - Chiffres clés	page 3
Faits marquants 2012	page 4
1 • L'amélioration de la compétitivité	page 6
2 • La création et le développement des entreprises	page 13
3 • La politique industrielle et les filières de production	page 16
4 • L'innovation	page 19
5 • Le développement de l'économie touristique	page 23
6 • Le développement des secteurs de services, du commerce et de l'artisanat	page 26
7 • L'économie numérique	page 30
8 • La simplification administrative en faveur des entreprises	page 33
9 • Les statistiques et les études diffusées par la DGCIS	page 36
Glossaire	page 39

Avant-propos



*M. Pascal FAURE
Directeur général*

L'action de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a pour but de favoriser la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services, et donc l'emploi.

La DGCIS intervient dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, du commerce, des professions libérales, de l'artisanat, des services aux entreprises et aux personnes, des communications électroniques, etc.

La DGCIS participe aux travaux de l'Union européenne (UE) sur ces sujets.

La DGCIS est composée de cinq services :

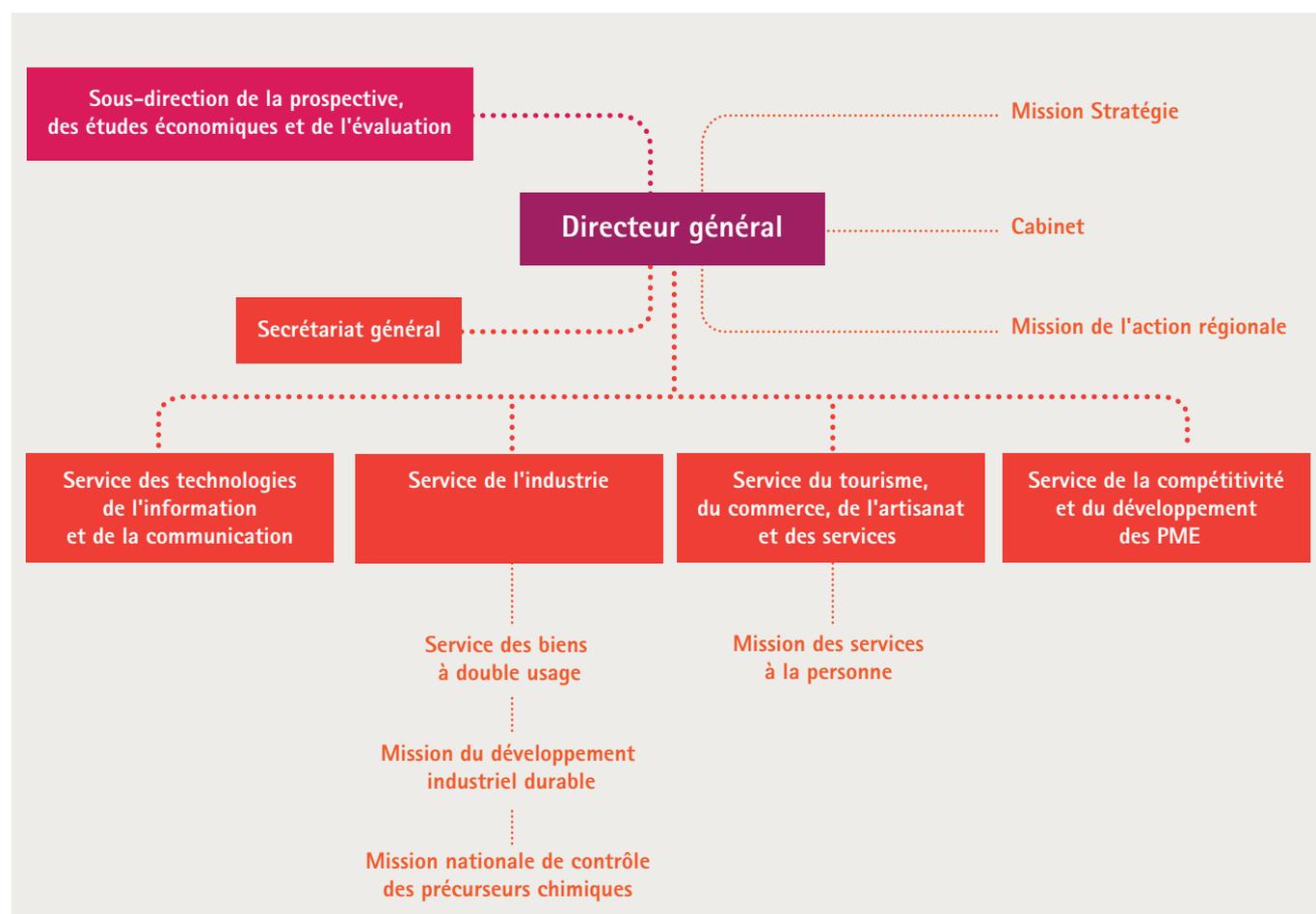
- compétitivité et développement des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- technologies de l'information et de la communication ;
- industrie ;
- tourisme, commerce, artisanat et services ;
- secrétariat général ;

et d'une sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation.

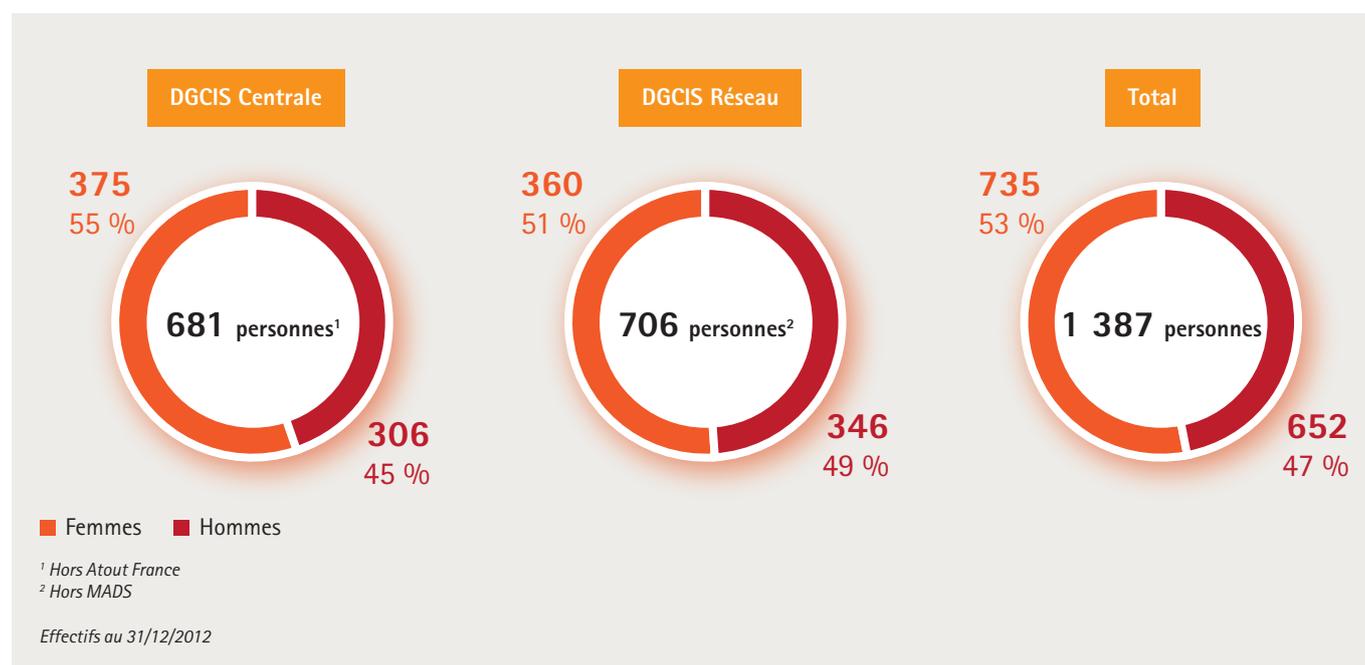
Les effectifs de la DGCIS se répartissent entre l'administration centrale et les 26 Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte et Dieccte) en région et en outre-mer.

La DGCIS travaille sous l'autorité du ministre du Redressement productif et du ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Organigramme



Chiffres clés



Faits marquants 2012

- Installation d'une partie de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services à Ivry-sur-Seine
- **11** : Colloque *Compétitivité : les entreprises s'engagent pour les compétences*

Avril

- Élection présidentielle et installation du nouveau Gouvernement

Mai

Mars

- **9-16** : Semaine de l'artisanat
- **13** : Rendez-vous du commerce *Les synergies entre commerce et tourisme : des réserves de compétitivité et de croissance*
- **19-25** : Semaine de l'industrie
- **20** : Colloque *Industries culturelles et créatives : les actifs immatériels comme facteur de croissance*

Février

- **10** : Colloque *Le marché du bois : de nouvelles opportunités industrielles à saisir*
- **15** : Colloque *L'imprimerie : nouveaux territoires et futurs gisements de croissance*
- **28-29** : Colloque *Industries du numérique et de la santé*

Janvier

Juin

- Remise du rapport *Évaluation de la 2^e phase de la politique des pôles*
- **7** : Colloque *Les réalités industrielles françaises dans le domaine des nanomatériaux*
- Colloque *Robotique personnelle et de service : quels produits pour quels usages ?*
- **12** : Étude DGCIS *L'adéquation de l'offre touristique française à la demande étrangère*
- **18** : Cinq lauréats à l'appel à projets destinations *France Vélo Tourisme*
- **21** : Étude DGCIS *Les nanomatériaux*

- Nomination des 22 commissaires au redressement productif
- **11** : Séance plénière de la Conférence nationale de l'industrie
- **25** : Plan automobile

Juillet

Août

- **10** : Lancement du portail internet de la DGCIS www.dgcis.fr
- **12** : Rendez-vous du commerce *Les filières de l'ameublement*
- **22** : Fête de la gastronomie
- **24** : Rendez-vous du commerce *Le commerce éco-responsable : une réalité*

Septembre

Octobre

- **5** : Publication du rapport *Commission permanente de concertation des services (CPCS)*
- **15** : Colloque *Déploiement des services mobiles sans contact par les territoires*
- **15** : Étude DGCIS *Évaluation des jeunes entreprises innovantes*
- **16** : Colloque *Les métaux stratégiques : enjeux et solutions pour les entreprises*
- **22** : Rendez-vous du commerce *Le commerce non-sédentaire : atout et acteur du commerce de proximité*
- **31** : Résultats de l'appel à projets éco-industries (24 projets retenus)

Novembre

- **5** : Lancement de la nouvelle lettre de communication externe de la DGCIS, *La DGCIS & Vous*
- **5** : Remise du rapport Gallois sur la compétitivité
- **6** : Colloque *Marché unique*
- **6** : *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*
- **7** : Rencontres nationales du tourisme
- **12** : Lancement de la mission « vacances pour tous »
- **13** : Lancement du programme Transition Numérique
- **14** : Rendez-vous du commerce *L'innovation commerciale*
- **16** : Publication du guide DGCIS *PME de services, Osez l'innovation !*
- **16** : Observateur du design
- **21** : Résultats du second appel à projets TIC & PME 2015 (11 projets retenus)
- **29** : Assises du numérique

- **3** : Colloque *Comment valoriser les marques émergentes de la mode et du luxe ?*
- **3-14** : Conférence mondiale des télécommunications internationales
- **4** : Vote à l'Assemblée nationale du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)
- **10** : Nomination de Pascal Faure, directeur général de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
- **12** : Colloque *Économie verte*
- **13** : Colloque *Le numérique et les offices de tourisme*
- Comité stratégique de filières éco-industries (COSEI)
- Lancement du portail de la visite d'entreprise www.entrepriseetdecouverte.fr

Décembre

La DGCl propose et met en œuvre toutes les mesures destinées à renforcer la compétitivité des entreprises, afin de les aider à se développer, à exporter et à créer de l'emploi : elle met à disposition des PME des outils pour gagner en performance, organise des opérations de contrôles des produits pour lutter contre les fraudes, participe aux nombreux travaux menés par la Commission européenne... Pour valoriser le savoir-faire français et favoriser sa prise en compte dans les normes élaborées, elle incite aussi les PME à s'impliquer dans les travaux de normalisation européens et internationaux.

L'amélioration de la compétitivité



Un crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un dispositif essentiel de la politique en faveur du redressement économique. Applicable dès le 1^{er} janvier 2013, il a pour objectif le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés, qu'elles soient imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, ou exonérées, quel que soit leur statut (entreprise individuelle, société de personnes, société de capitaux) et leur secteur d'activité (industrie, commerce, service, artisanat, agriculture).

La promotion de la qualité et de la performance dans les PME

Afin de favoriser le développement des PME françaises dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la DGCIS, par le biais des Direccte en région, encourage la mise en place de démarches d'amélioration continue dans les entreprises pour gagner en performance. En 2012, environ 1 300 PME ont ainsi bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Les secteurs très exposés à la concurrence internationale, comme la sous-traitance automobile, ont été ciblés en priorité. L'objectif était de les aider à identifier et à mieux exploiter leurs gisements de productivité pour renforcer leur compétitivité. Les PME qui ont participé à ces actions en sont très satisfaites. Une évaluation indépendante a mis en évidence les progrès réalisés aussi bien en termes de délais, de coûts que d'organisation interne et de conditions de travail.

Parallèlement, la DGCIS a soutenu la nouvelle association France qualité performance (AFQP) pour relancer le prix français de la qualité et de la performance. Celui-ci vise à mettre en valeur les démarches qualité les plus exemplaires. Les lauréats 2012 sont particulièrement représentatifs d'entreprises françaises qui ont su améliorer leurs performances et leurs parts de marché, notamment à l'export, en misant sur la qualité. Il s'agit de :

- *Charles et Alice*, PME de 163 personnes dans la Drôme, fabricant de desserts fruités et de compotes ;
- *Guilbert Express*, PME de 60 personnes dans le Val-de-Marne, producteur d'appareils de soudure ;
- *Robert Bosch France*, unité de 1 700 personnes à Rodez, produisant des injecteurs diesel.

En 2013, la DGCIS poursuivra ces actions d'accompagnement des PME avec un accent sur les filières de l'agroalimentaire, de la santé et de la sous-traitance aéronautique, en partenariat avec les fédérations professionnelles concernées. La DGCIS diffusera également un guide de la qualité dans les PME de services aux entreprises. Basé sur des exemples concrets, ce guide les aidera à s'approprier les démarches d'amélioration de la performance qui ont fait leurs preuves.

La sensibilisation des PME à la propriété industrielle et à la lutte contre la contrefaçon

À chaque stade de leur développement – création, recrutement, innovation, export, partenariat, etc. – les entreprises recourent à des outils de la propriété industrielle, afin de protéger leur patrimoine immatériel et de se prémunir contre les risques de contrefaçon. La DGCIS a édité des

guides pratiques permettant de familiariser les PME à ces outils. Ils sont disponibles gratuitement sur le site internet de la DGCIS. En complément, la DGCIS organise en région avec les Direccte, des conférences de sensibilisation basées sur des témoignages d'entreprises et sur des conseils de professionnels. En 2012, plus de 500 entreprises ont participé à ces conférences. Le taux de satisfaction est très élevé, car les entreprises sont souvent démunies lorsqu'elles sont confrontées à des contrefaçons de leurs produits.

Face à ce succès, ces opérations adaptées aux attentes des entreprises seront reconduites en 2013. Pour aller au-delà de cette sensibilisation et faciliter la mise en place d'une véritable stratégie de protection et de valorisation des innovations dans les entreprises, la DGCIS a demandé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) dans le cadre de son contrat d'objectifs pour la période 2013-2016 de mettre en place des accompagnements personnalisés des PME. Elles bénéficieront ainsi des conseils et de l'assistance de spécialistes qui les aideront à tirer profit de leur potentiel de propriété industrielle afin de gagner en compétitivité.

La création d'un brevet européen

Depuis les années soixante-dix, les États membres de l'Union européenne tentaient de s'accorder sur la mise en place d'un système commun des brevets favorisant leur dépôt en Europe. En 2012, une étape importante a été franchie avec l'adoption, en décembre, des règlements créant un brevet européen unitaire à compter du 1^{er} avril 2014. Il permettra aux entreprises de protéger, en une seule démarche, leurs innovations sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne à l'exception de l'Espagne et de l'Italie.

Parallèlement, une juridiction européenne des brevets sera instaurée pour garantir une application uniforme du droit des brevets dans tous les États. Pour défendre leurs brevets contre d'éventuelles contrefaçons, les entreprises n'auront plus besoin d'engager des procès dans chacun des États où la contrefaçon a été constatée. Un procès unique devant la juridiction européenne des brevets sera suffisant, ce qui réduira considérablement les coûts.

Ces négociations, dans lesquelles la DGCIS a pris une part active, ont été particulièrement favorables à la France. D'une part, le français a été adopté avec l'allemand et l'anglais comme l'une des trois langues officielles dans lequel un brevet peut être déposé. D'autre part, la ville de Paris a été choisie pour accueillir le siège de la juridiction européenne des brevets. L'année 2013 sera consacrée aux travaux préparatoires à la mise en place de ce nouveau brevet européen et de

En savoir plus

Le montant du CICE est égal à 4 % de la masse salariale brute supportée au cours de l'année 2013 pour les rémunérations jusqu'à 2,5 SMIC. La fraction du CICE n'ayant pu faire l'objet d'une imputation intégrale sur le montant de l'impôt dû, sera soit imputée au titre des trois années suivantes, soit remboursée. Si elles le souhaitent, les entreprises peuvent renforcer leur trésorerie en sollicitant un préfinancement auprès de leur banque.

la juridiction associée, afin que l'ensemble soit pleinement opérationnel début 2014.

Les entreprises sont les grandes gagnantes de ce dispositif. Les démarches sont simplifiées et les frais sont réduits pour déposer leurs brevets et faire valoir leurs droits. Ces mesures créent un environnement favorable à l'innovation en Europe.

La participation des PME aux travaux de normalisation

La participation des entreprises aux travaux de normalisation est indispensable pour exercer une capacité d'influence sur les normes, qui constituent des références pour la commercialisation des produits. Notamment, il est essentiel que les PME françaises fassent entendre leur voix dans les travaux de normalisation, afin que leurs préoccupations puissent être prises en compte et que les spécifications retenues dans les normes ne conduisent pas à évincer leurs produits et services du marché. Pour les encourager à participer activement aux travaux de normalisation européens et internationaux, la DGCIS a conçu un programme spécifique permettant de prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts engendrés. En 2012, ce programme a pu bénéficier à plus de 2 000 PME dans des domaines aussi variés que la conception de protections solaires des bâtiments, les nanotechnologies, les matériels de distribution de gaz industriel ou médical, les appareils d'optique et d'optronique ou la fabrication de piscines individuelles, dans lesquels l'industrie française est bien positionnée et souhaite conserver son avance concurrentielle. L'association française de normalisation (Afnor) est le porte-parole des intérêts français dans les travaux de normalisation, mais la présence à ses côtés de spécialistes issus des entreprises permet de conforter les positions sur le plan technique.

L'évaluation de ce programme par un cabinet indépendant a montré une grande satisfaction de la part des bénéficiaires, car l'aide apportée a joué un rôle mobilisateur indéniable. Grâce à ce soutien, les entreprises se sont durablement impliquées dans les travaux de normalisation. Elles se sont inscrites dans une stratégie de normalisation à moyen et long termes. La mutualisation des ressources a permis de démultiplier la présence au sein des instances de normalisation européennes et internationales pour valoriser le savoir-faire français et favoriser sa prise en compte dans les normes élaborées.

Parallèlement, la DGCIS est intervenue au niveau européen pour l'adoption, en 2012, du règlement européen révisé sur la normalisation, inspiré en partie de la réforme française de la normalisation.

Ce nouveau texte permettra d'accélérer la production des normes afin de répondre aux attentes des entreprises et faciliter les échanges. La mise à disposition rapide de normes de qualité est déterminante dans un environnement de plus en plus concurrentiel où l'évolution des technologies s'accélère.

La promotion de la métrologie dans les entreprises

Afin d'aider les entreprises à mieux maîtriser leurs processus de mesure et à gagner en compétitivité, la DGCIS a financé des projets pilotes innovants de sensibilisation et d'accompagnement des PME à la bonne utilisation de la métrologie. Ces projets portent, par exemple, sur de nouvelles méthodes de contrôle non destructif de pièces en sortie de presse, sur les conditions de câblage des instruments de mesure pour éviter les perturbations ou sur les moyens de mesure efficaces des débits d'air pour assurer une climatisation adaptée des locaux industriels. Près de 400 PME participent à la phase expérimentale de ces programmes. Elles peuvent ainsi, grâce à des instruments de mesure appropriés, réduire leur consommation énergétique, diminuer leur taux de rebut et améliorer l'homogénéité de leur production. Les résultats de ces actions sont diffusés largement afin que toutes les entreprises puissent bénéficier des conseils méthodologiques qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Ces ressources sont disponibles sur le site de la DGCIS : www.dgcis.fr/metrologie/metrologie-industrielle-et-scientifique.

Les entreprises y trouveront des guides de bonnes pratiques d'utilisation de la mesure ; une base de données avec les formations disponibles en métrologie ; des modules vidéo d'initiation à la métrologie, élaborés par des spécialistes du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) avec le soutien de la DGCIS. Ces modules de formation peuvent être visualisés gratuitement. Ils illustrent, par des exemples concrets en entreprise, les manières de recourir efficacement à la mesure afin d'améliorer la compétitivité.

En 2013, un projet de grande ampleur soutenu par la DGCIS sera engagé. Il consistera à mettre à la disposition des entreprises fabricant des implants médicaux, une technique de polissage automatique corrigeant en cours de production les micro-imperfections indétectables à l'œil nu et permettant d'offrir une qualité de surface fortement améliorée.

L'information des entreprises sur les réglementations applicables

La DGCIS a créé un service de renseignement spécifiquement adapté aux entreprises : le point de contact produits. Ce service les renseigne sur les réglementations applicables à leurs produits non seulement en France, mais également dans les autres pays de l'Union européenne, grâce à un réseau de points de contact. En 2012, près de 700 questions ont été reçues et traitées. Elles portaient le plus souvent sur l'obligation d'apposer le marquage CE sur les produits, sur les normes en vigueur ou sur les exigences à respecter pour les jouets.

Ce point de contact produits est joignable à l'adresse : pcp.france@finances.gouv.fr.

Les réponses aux questions les plus fréquemment posées sont accessibles sur le site de la DGCIS : www.dgcis.fr/libre-circulation-marchandises.

L'évaluation de la conformité des produits

Des prélèvements sur les produits proposés à la vente sont régulièrement effectués par les autorités de surveillance du marché (douanes, services des fraudes...). La DGCIS finance la réalisation des essais en laboratoires permettant de vérifier la conformité de ces produits. En 2012, 500 échantillons ont ainsi été testés. Ils ont mis en évidence des non-conformités sur 62 % des produits prélevés. Elles se sont révélées dangereuses dans 27 % des cas et ont conduit à des retraits du marché. Les produits électriques, les jouets, les détecteurs de fumée et les éthylotests étaient fortement représentés parmi les produits contrôlés. De telles actions contribuent à assainir le marché, à la fois au profit des consommateurs qui sont mieux protégés et des entreprises qui peuvent opérer dans des conditions loyales de concurrence.

La suppression des entraves aux échanges au sein du marché intérieur

Pour favoriser la libre circulation des produits en Europe, les États membres doivent notifier à l'avance à la Commission européenne tout projet de réglementation nationale susceptible de créer des obstacles à la commercialisation des produits. La DGCIS est l'interlocutrice de la Commission européenne sur ces questions. Elle conseille les différents ministères sur les rédactions appropriées à retenir dans les projets de textes. Et elle analyse, en lien avec les fédérations professionnelles concernées, les projets de textes des autres États membres afin de s'assurer qu'ils ne poseront pas de difficulté aux entreprises françaises souhaitant exporter.

En 2012, la DGCIS a notifié 57 projets de textes français et a soulevé des remarques sur 27 réglementations étrangères. À titre d'exemple, les réactions françaises sur un projet de texte slovaque ont permis de faire retirer ce texte. Il prévoyait de renforcer les exigences concernant la commercialisation de produits à base de céréales et aurait entraîné des contraintes supplémentaires jugées excessives sur les producteurs français. Ce rôle de veille réglementaire est particulièrement utile pour les entreprises. Il leur permet de réagir en amont vis-à-vis de réglementations potentiellement discriminatoires et d'anticiper des changements réglementaires dans des États où elles commercialisent des produits (cf. encadré).

La réforme des réseaux consulaires

- La mise en œuvre de la réforme des réseaux consulaires organisée par la loi du 2 juillet 2010 s'est poursuivie en 2012. Le renforcement au niveau régional des deux réseaux (chambres des métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie) concentrant la stratégie d'action et les moyens, tout en permettant aux chambres locales de conserver notamment les services de proximité aux entreprises. L'évaluation de cette réforme, engagée par la DGCIS avec l'ensemble des Direccte et des Dieccte, permet de suivre l'évolution des principaux indicateurs de chaque réseau. Les indicateurs relatifs au fonctionnement (taxes pour frais de chambres, charges d'exploitation, nombre d'emplois publics, nombre de ressortissants...) ont été enrichis par des indicateurs d'activité et de suivi.
- Le 1^{er} janvier 2013 a constitué une échéance importante pour le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI). En effet, près de 25 000 agents sous statut employés par les chambres territoriales (CCIT) ont été transférés aux chambres de région. Ce transfert a nécessité, en amont, un intense travail de préparation, notamment au niveau de la commission paritaire nationale chargée de l'élaboration du statut des agents publics du réseau des CCI et présidée par la DGCIS. Suite à ce transfert, les chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR) disposent désormais de tous les moyens pour exercer leurs missions d'appui, de soutien, d'encadrement et d'impulsion. Les CCIT conservent la gestion des personnels affectés à leurs services publics industriels et commerciaux. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2013, la CCIR Paris – Île-de-France a été créée ; elle regroupe les anciennes CCI de Paris, Versailles, Val-d'Oise, Yvelines et la CCI francilienne. Cet établissement public représente à lui seul 20 % du poids économique de l'ensemble du réseau des CCI constitué de 123 CCIT et de 22 CCIR.

La mission de Pierre Tambourin et Jean-Luc Beylat

L'innovation est le principal levier de compétitivité hors coût de l'économie française. Et la France recule dans les classements mondiaux. Effectivement, dans ces analyses, la France apparaît bien classée en termes de moyens consacrés, mais moins bien classée en matière de résultats. L'efficacité de notre système d'innovation, qui est au carrefour de politiques aussi variées que l'éducation, la recherche, l'industrie, l'économie et même l'immigration, est un facteur clé de compétitivité.

Aussi, en adoptant une approche systémique, cette mission a pour objectif de proposer une vision générale de l'innovation et des mesures permettant d'améliorer l'efficacité de ce système.

La DGCIS a contribué à l'alimentation de la réflexion et à la fourniture de données, tout en assurant le rôle de rapporteur.

Les instruments de défense commerciale

L'Union européenne dispose d'un système d'instruments de défense commerciale – mesures antidumping, antisubventions et procédures de sauvegarde – lui permettant de protéger ses producteurs contre les importations effectuées à des conditions déloyales ou abusivement subventionnées dès lors qu'elles déstabilisent son économie. Ces mesures sont mises en œuvre conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elles consistent généralement en l'imposition de droits de douane additionnels et sont soumises à un contrôle des États membres dans le cadre du Comité antidumping et antisubventions. **119 mesures de défense commerciale sont actuellement en vigueur dans l'Union européenne**, générant 380 millions d'euros de droits de douane additionnels. Les principaux secteurs concernés sont la **chimie** (33 % des mesures), la **sidérurgie et la métallurgie** (29 % des mesures) et les **produits manufacturés** (23 % des mesures et plus de 50 % des droits *antidumping* perçus par l'UE).

- Pour le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, seules celles de niveau régional collectent la taxe et assurent la mutualisation de fonctions supports. À cet effet, un nouveau référentiel comptable, élaboré conjointement par la DGCIS, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et approuvé par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP), a fait l'objet d'un arrêté publié au Journal officiel du 26 décembre 2012.
- Les entreprises artisanales sont essentiellement des TPE. Afin de renforcer l'action d'accompagnement des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), un projet de convention cadre nationale entre l'État et l'APCMA est en cours de discussion. Cette convention sera ensuite déclinée en conventions d'objectifs entre les chambres régionales et les préfets de région, autorités de tutelle.

Un répertoire des métiers rénové et enrichi

Il était devenu indispensable de mettre à jour le répertoire des métiers. En 2011, la création du régime de l'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) avait rendu nécessaire le renforcement des informations figurant au répertoire des métiers pour garantir aux tiers une parfaite transparence sur les actes et les événements susceptibles d'affecter toute entreprise artisanale.

Ces travaux, conduits avec l'APCMA et le ministère de la Justice, se poursuivent. Ils devraient s'achever au premier semestre 2013. Ainsi, le répertoire des métiers procurera un niveau de sécurité juridique équivalent à celui offert par le registre du commerce et des sociétés.

Le renforcement de la part française des contrats à l'export

La DGCIS évalue le niveau de la part française (contenu industriel et emplois français) des dossiers d'entreprises sollicitant le soutien public à l'export – assurance-crédit, réserve pays émergents (RPE), Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (Fasep) – pour la réalisation des grands contrats à l'étranger. Elle facilite la conclusion des contrats à l'export des entreprises françaises, en concourant à l'octroi de garanties par l'État (gérée par la Coface). En 2012, elle a permis à de grands groupes (fabrication d'un paquebot géant par STX, livraison de turbines en Inde par Alstom Hydro) comme à des PME (renouvellement d'une ligne de cautions pour contrats export à la PME Allimand, constructeur de machines à papier) d'exporter leur savoir faire. Son action a également amélioré le niveau d'utilisation de la sous-traitance française

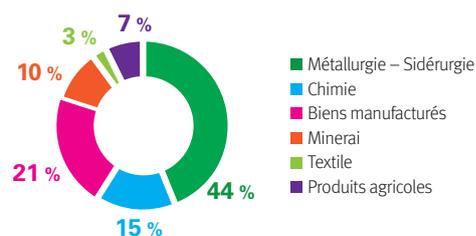
par les grands groupes (Thalès, Areva, Bouygues, Vinci...). Au final, cette action a permis de réallouer à la sous-traitance de proximité un volume d'activité pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros par PME sous-traitante. Dans un contexte de crise de l'emploi et de délocalisation, la DGCIS poursuit l'objectif prioritaire de maximiser l'offre française en incitant l'exportateur à donner la préférence aux fournisseurs ou sous-traitants produisant dans l'Hexagone.

La défense des entreprises françaises contre la concurrence déloyale

La DGCIS accompagne les entreprises dans la lutte contre les pratiques de concurrence déloyale des pays tiers et de leurs entreprises, à travers l'utilisation des instruments de défense commerciale. Au sein du Comité antidumping de l'UE, avec la délégation française, la DGCIS défend les intérêts industriels français et s'assure que le niveau des droits proposés est suffisant pour rétablir une situation de concurrence loyale. L'industrie française est concernée par 63 % des mesures défensives de l'Union européenne, protégeant plus de 20 000 emplois directs. Dans tous les secteurs, de grands groupes industriels bénéficient de ces mesures (Saint-Gobain, Rhodia, Vallourec, Arcelor-Mittal, Sofiprotéol), ainsi que de nombreuses entreprises de taille intermédiaire (Roquette Frères, Oxylane) et des PME (*cf. graphique*).

En 2013, à l'initiative de la Commission européenne, une discussion sur la modernisation des instruments de défense commerciale européens s'ouvrira avec les États membres. Dans les discussions, la DGCIS s'opposera à tout affaiblissement de la défense commerciale européenne, plus que jamais nécessaire pour permettre à l'industrie française de faire face à une mondialisation déloyale (*cf. encadré*).

■ Répartition par secteur des mesures antidumping et antisubventions bénéficiant aux entreprises françaises, en nombre de mesures



Une campagne nationale de contrôle des compteurs de livraison de fioul

Une vaste campagne de surveillance des compteurs installés sur les camions de livraison de fioul, coordonnée par la DG CIS, a été réalisée au second semestre 2012 par les services métrologie des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les Direccte. Plus de 3 000 camions ont été contrôlés de manière inopinée sur le territoire national, dans les dépôts de carburants et les locaux des entreprises et lors de la livraison chez des particuliers. Aucun problème majeur affectant la mesure des quantités livrées n'a été mis à jour, mais des remises aux normes ont été demandées dans 13 % des cas. Les clients des entreprises de livraison de fioul peuvent donc avoir confiance dans le dispositif existant.

Les 130 agents des Direccte spécialisés en métrologie contrôlent régulièrement les différents instruments de mesure utilisés dans les échanges commerciaux : pompes à essence, balances utilisées sur les marchés, dans les commerces ou les grandes surfaces, taximètres... Ils garantissent ainsi la protection des consommateurs.

La stratégie européenne en faveur des technologies clés génériques (KETs)

Le 26 juin 2012, sur la base des travaux du groupe de haut niveau, la Commission européenne a adopté une communication sur les KETs qui définit une stratégie mobilisant différents leviers en faveur de ces technologies :

- instruments financiers européens ;
- modernisation des règles d'encadrement des aides d'État ;
- politique commerciale ;
- emploi et formation professionnelle.

Bien que démontrant la volonté de la Commission européenne de mettre les technologies clés génériques au cœur des priorités des politiques publiques européennes, cette communication demeure en retrait par rapport aux positions françaises. En particulier sur la mise en place d'un programme unique KETs et multi-KETs dans le futur programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et la modernisation du régime d'encadrement des aides d'État.

La communication du 26 juin 2012 a été adoptée lors du conseil compétitivité du 11 octobre dernier, auquel participait le ministre du Redressement productif. La France a finalement obtenu des conclusions consistantes, notamment en matière de modernisation du cadre des aides d'État, indiquant clairement que l'objectif de la politique en faveur des KETs est de combler la « vallée de la mort » qui sépare la recherche et le développement de la mise en production de produits innovants. La DG CIS sera attentive, tout au long de l'année 2013 à ce que la Commission mette effectivement en œuvre cette stratégie importante pour la compétitivité future des économies européennes (cf. encadré).

Les KETs

Les travaux du groupe de haut niveau communautaire sur les technologies clés génériques (*Key enabling technologies* – KETs), ont permis d'identifier six KETs reconnues au niveau européen : la nanotechnologie, la microélectronique et la nanoélectronique, les matériaux avancés, la photonique, les biotechnologies et les systèmes de production avancés.

Les KETs, vecteur essentiel d'innovation, présentent un potentiel de croissance important d'ici 2015, estimé à 1 000 Mds€. L'Union européenne est la seule région économique à maîtriser les six KETs précitées. Elle a totalisé, entre 1991 et 2008, 32 % des demandes de brevets dans le monde.

Les négociations commerciales Union européenne/Japon et Union européenne/États-Unis

Face à l'échec du cycle de Doha, au point d'arrêt après plus de dix ans de négociations, l'Union européenne a décidé de réorienter sa politique commerciale vers la conclusion d'accords bilatéraux.

Après la conclusion d'un accord avec la Corée du Sud en 2011, et l'aboutissement attendu des discussions avec le Canada début 2013, l'Union européenne va ouvrir en 2013 des négociations avec le Japon, puis avec les États-Unis. L'Union européenne, les États-Unis et le

Japon représentent ensemble plus de 50 % du PIB mondial. Ces accords viendront donc considérablement modifier la structure des échanges commerciaux mondiaux.

La DG CIS sera très attentive, tout au long des négociations à venir, à la défense des intérêts français et au respect par la Commission européenne des principes qui guident son action : réciprocité des concessions et loyauté des échanges.

Le rôle des ambassadeurs des PME

Les ambassadeurs des PME permettront d'améliorer la gouvernance du SBA en facilitant sa mise en œuvre dans les États membres. En particulier pour l'application du principe « Penser aux petits d'abord » lors de l'élaboration des politiques et des législations européennes, et de l'amélioration de l'accès des PME aux financements et aux marchés publics.

Les ambassadeurs des PME suivent aussi la mise en œuvre du volet national du SBA et informent la communauté nationale des PME sur les initiatives de la Commission européenne.

Le réseau des ambassadeurs PME

Au moment où l'économie mondiale entrait dans une profonde crise, le conseil compétitivité du 1^{er} décembre 2008 a, sous l'impulsion de la Présidence française de l'Union européenne, adopté un *Small Business Act* (SBA) européen. Ce plan d'action doit apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les PME autour de plusieurs priorités (amélioration de l'accès aux financements, simplification de la législation, développement de la création d'entreprises et renforcement de l'accès au marché intérieur). En février 2011, lors du réexamen communautaire du SBA, la DGCIS a soutenu la proposition de la Commission européenne d'un renforcement de la gouvernance du SBA à travers l'institution d'ambassadeurs des PME (cf. encadré).

Après un peu plus d'un an d'existence, un bilan positif peut être dressé. Le réseau des ambassadeurs a permis de traiter les principaux enjeux auxquels les PME sont confrontées en matière de développement, compétitivité et accès au financement, et d'influer sur le contenu de différentes politiques européennes. Le ministre du Redressement productif et la ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique ont nommé Pascal Faure, Directeur général de la DGCIS, ambassadeur des PME pour la France (cf. encadré).

L'orientation de la politique commerciale européenne au bénéfice de l'industrie

La DGCIS s'attache à orienter les négociations commerciales menées par la Commission européenne afin de défendre au mieux les intérêts industriels français. Elle mène un travail d'analyse des projets, positions et décisions de la Commission européenne, en lien avec les fédérations professionnelles et les entreprises. Et elle contribue ensuite à la défense des positions françaises, au sein de l'Union européenne comme au sein de l'OMC.

En 2012, la DGCIS a participé activement aux discussions sur la réforme du système de préférences généralisées, encadrant les relations commerciales entre les pays en développement et l'UE. Elle a défendu les intérêts industriels français lors des négociations commerciales avec l'Inde ou le Canada. Enfin, elle veille à la bonne mise en œuvre de l'accord de libre-échange conclu en 2011 avec la Corée du Sud, en étant particulièrement attentive à son impact sur le secteur automobile (cf. encadré).

La modernisation des règles des aides d'État

Le 8 mai 2012, la Commission européenne a adopté une communication intitulée *Modernisation de la politique de l'Union européenne en matière d'aides d'État*, initiant ainsi une profonde réforme du cadre réglementaire applicable aux aides d'État. La Commission a fixé trois objectifs :

- le raffermissement de la croissance dans un marché intérieur renforcé, dynamique et concurrentiel ;
- la concentration des contrôles sur les aides ayant la plus forte incidence sur le marché intérieur ;
- la simplification des règles et des prises de décisions plus rapides.

La France a répondu à l'ensemble des consultations publiques lancées par la Commission européenne dans le cadre de la modernisation de la politique de l'UE en matière d'aides d'État et a proposé des mesures de simplification des règles (par exemple l'élargissement du nombre d'aides exemptées de notification préalable, le relèvement des seuils de notification pour

les aides à la R&D & I, ou encore l'augmentation à 500 000 euros du plafond des aides *de minimis*, actuellement fixé à 200 000 euros sur trois ans). La France a également demandé la révision de la définition communautaire des PME, afin de pouvoir inclure les entreprises dites « de taille intermédiaire » constituant un moteur pour la croissance européenne. Et la facilitation du recours à la clause d'alignement, afin d'éviter que les règles communautaires ne pénalisent les entreprises européennes par rapport aux concurrentes des pays tiers.

À la demande de la France, un large débat sur les aides d'État a été organisé au Conseil compétitivité de décembre 2012, en présence de Joaquín Almunia, vice-président de la Commission, et auquel le ministre du Redressement productif a participé. Au cours de 2013, la Commission européenne soumettra aux 27 États membres de l'UE des projets de textes sur ce sujet, en vue de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.



La DGCIS conçoit, met en œuvre et évalue les politiques publiques en faveur des entreprises et de l'entrepreneuriat, tout particulièrement en encourageant la création et le développement des entreprises.

La création et le développement des entreprises



Soutenir le développement des nouvelles entreprises

Le développement des jeunes entreprises dépend principalement de leur niveau de fonds propres initial et de l'accompagnement dont elles bénéficient. Dans le cadre du quatrième appel à projets destiné à soutenir la constitution de réseaux de *business angels*, quatre réseaux ont été sélectionnés. La DGCIS a également réalisé une étude démontrant l'impact des *business angels* sur le développement des entreprises qu'ils accompagnent.

Cette étude fait ressortir le risque important pris par les *business angels* (de nombreuses sociétés soutenues ont des résultats négatifs). Et le rôle important joué par l'accompagnement des entreprises dans la durée : la rentabilité, les effectifs et l'investissement notamment immatériel. Des entreprises soutenues pendant plus de trois ans ont des résultats supérieurs à la moyenne des entreprises comparables.

Les Commissaires au redressement productif (CRP)

En juillet 2012, le ministre du Redressement productif a mis en place dans les vingt-deux régions métropolitaines, des commissaires au redressement productif (pour moitié des cadres issus des Direccte). Ils sont chargés de deux missions. D'une part, constituer le point d'entrée des entreprises en difficulté (principalement les PME). Et d'autre part, animer une cellule régionale de veille et d'alerte précoce, avec l'appui des services de l'État. Chaque semaine, les CRP rendent compte au ministre de leurs actions en région.

Les visites d'entreprises

La connaissance approfondie des entreprises par les Direccte est fondée sur le nombre important de visites d'entreprises réalisées par leurs agents. En 2012, ce nombre est en nette progression avec plus de 7 200 visites effectuées (+10 % par rapport à 2011). Elles permettent d'identifier les attentes et les besoins des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de taille intermédiaires (ETI) et de proposer des pistes d'actions collectives pour traiter un sujet commun à une filière ou un secteur d'activité.

Soutenir les têtes de réseaux d'accompagnement des entreprises

La DGCIS a également poursuivi son soutien par des actions expérimentales en faveur :

- des entreprises à potentiel de croissance : le Moov jee auprès des publics jeunes créateurs d'entreprises à potentiel, l'Afime pour le développement du mentorat dans trois régions, Réseau entreprendre pour une action en faveur des jeunes entreprises innovantes ;
- de la mise en œuvre de services innovants : le suivi personnalisé des créateurs, la mobilisation d'expertises. C'est le cas avec des plates-formes d'accueil de femmes créatrices d'entreprises au sein de couveuses, ou d'une démarche d'accompagnement des entreprises créées par des auto-entrepreneurs ;
- de services coordonnés fournis aux créateurs avec les autres acteurs de l'accompagnement, notamment par la mutualisation de moyens et de compétences (soutien aux jeunes entreprises exportatrices en relation avec les organismes publics et privés spécialisés).

Référents régionaux des Direccte pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les PME à fort potentiel de croissance

Depuis le lancement de l'opération de suivi personnalisé de 1 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 1 000 PME à potentiel de croissance (pépites), 1 870 entreprises ont été rencontrées à fin 2012 par un « référent ETI », en poste en Direccte.

Ces rencontres aident le chef d'entreprise dans ses démarches administratives, l'orientent vers le bon interlocuteur pour l'avancement de ses projets et offre un interlocuteur permanent pour la résolution de ses difficultés.

Améliorer l'accès des entreprises au financement

L'accès au financement des PME est considéré comme difficile par un grand nombre d'études économiques. Depuis 2008 en France, l'évolution des encours de crédit aux PME est positive, et les études d'opinion auprès des chefs d'entreprise ne révèlent pas de restriction globale du financement des PME. Toutefois on constate un fort recul des prêts aux PME de l'industrie.

La DGCIS est intervenue régulièrement pour signaler à Oséo, en lien avec les commissaires au redressement productif, des entreprises n'ayant pu bénéficier de financement ou de garantie.

Ces interventions lui ont permis d'identifier des modalités d'intervention pouvant être améliorées, et de nourrir ainsi un dialogue sur l'intervention de l'opérateur.

La DGCIS a également contribué aux travaux du comité d'orientation stratégique de FSI-France investissement. Elle a contribué à la rédaction de la convention 2012-2020 signée le 21 février 2012. Elle prévoit un doublement du financement public du dispositif porté à 5 Md€ ; elle fixe des priorités d'intervention. Ce dispositif, intégré à la Banque publique d'investissement (bpifrance) créée le 1^{er} janvier 2013, contribuera à la réalisation des 10 Md€ d'investissements en fonds propres de la bpifrance sur cinq ans.

La tutelle de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)

L'APCE s'est inscrite dans les évolutions demandées aux opérateurs. En 2012 par rapport à 2011, elle a réduit ses dépenses de fonctionnement de 9 % et ses effectifs de 8 %, tout en poursuivant avec succès ses missions. La fréquentation du site internet – référence en matière d'information sur la création d'entreprise – a poursuivi sa progression et atteint le niveau de 9,5 millions de visiteurs en 2012. Elle a mis à jour le référentiel des métiers de l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Fin 2012, Frédérique Clavel, chef d'entreprise et présidente du réseau de soutien à l'entrepreneuriat féminin *Fédération Pionnières* a été nommée présidente de l'APCE.

La montée en puissance des actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes

Le plan national en faveur de l'entrepreneuriat étudiant s'est poursuivi. Les pôles d'entrepreneuriat (PEE) invitent les jeunes à « des parcours entrepreneuriaux » pouvant être valorisés dans leurs cursus de formation (crédits ECTS, diplômes ad hoc, création de véritables « parcours entrepreneuriaux » au sein même des écoles et des universités, accompagnement des projets).

De premiers résultats encourageants confirment la dynamique opérée. Sur l'année universitaire 2011-2012, les 23 PEE créés (couvrant en termes de périmètre 1,1 million d'étudiants) ont permis de sensibiliser près de 123 000 étudiants à l'entrepreneuriat. 15 000 étudiants ont reçu une initiation plus poussée sous forme de modules spécifiques de formation, 8 000 ont obtenu un diplôme ou ont été accompagnés dans leur projet de création d'entreprise. Au total, 146 000 jeunes et 61 % des étudiants des universités ont été sensibilisés.

Des formations toujours plus adaptées aux besoins des entreprises

La DGCIS participe au développement de l'offre nationale de formation et propose des actions destinées à améliorer sa qualité et son adaptation aux besoins des entreprises. En 2012, ces sujets ont fait l'objet d'analyses à la faveur des différents cadres de réflexion engagés par le Gouvernement : conférence sociale, refondation de l'école, assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, mission Gallois et séminaire compétitivité, etc. Ces travaux ont été valorisés dans les engagements gouvernementaux tels que le *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* ou encore le pacte pour l'artisanat qui fixent les grandes orientations guidant l'action publique en faveur du redressement économique et du développement des entreprises. L'un comme l'autre prévoient des priorités en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

La DGCIS a formulé des propositions visant à adapter les contenus des formations, à organiser des parcours de formation aux métiers plus diversifiés et à promouvoir les métiers de l'industrie et de l'artisanat.

Des médiateurs auprès du ministre du Redressement productif

La DGCIS a contribué à l'installation du nouveau médiateur des relations interentreprises, Pierre Pelouzet, nommé en novembre. Sa mission est d'aider toute entreprise rencontrant des difficultés contractuelles ou relationnelles avec un client ou un fournisseur, par le biais d'une médiation individuelle, collective ou de branche. Il veille également à améliorer durablement l'équilibre des relations interentreprises.

Un médiateur des marchés publics, Jean-Lou Blachier, a été nommé en décembre afin de faciliter les relations entre entreprises et donneurs d'ordres publics, et de veiller à la question des délais de paiement. La médiatrice nationale du crédit, Jeanne-Marie Prost, a quant à elle pour mission de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement.

Les initiatives communautaires en faveur de l'entrepreneuriat

Le Programme pour la compétitivité et le développement des PME

Sur la période 2014-2020 correspondant aux prochaines perspectives financières de l'UE, la Commission européenne a proposé de créer un nouveau Programme pour la compétitivité des entreprises et les PME (COSME).

Les objectifs sont de faciliter l'accès des PME aux financements, de créer un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises, d'encourager l'esprit d'entreprise en Europe, de renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes et d'aider les PME à opérer en dehors de leur pays d'origine et de favoriser leur accès aux marchés. Dans sa proposition initiale, la Commission a doté ce futur programme de 2,5 Mds€.

Le conseil compétitivité du 30 mai 2012 a très largement repris leurs demandes, visant notamment à réserver une part minimale (55,5 %) de la dotation du programme aux instruments financiers (garanties de prêts, notamment).

En 2013, la DGCIS continuera à œuvrer, lors du trilogue entre commission, conseil et parlement, pour que le Programme COSME contribue pleinement à la mise en place des conditions favorables pour les PME françaises et européennes, et qu'il soit cohérent avec les autres programmes européens, notamment par le biais du réseau EEN (*Enterprise Europe Network*) et des instruments financiers – dont le fonctionnement doit être harmonisé entre COSME, le futur programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020, et les fonds structurels.

Le plan d'action pour l'« entrepreneuriat 2020 »

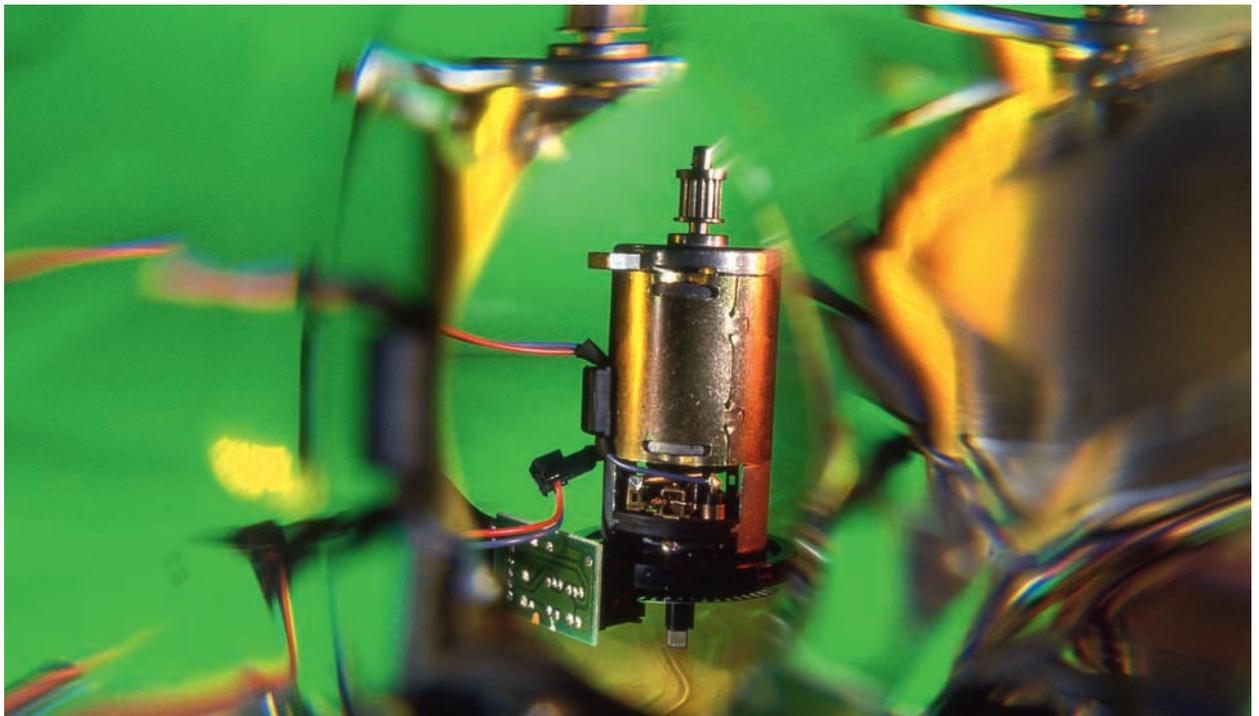
Le 9 janvier 2013, la Commission européenne a publié une communication établissant un plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat à l'horizon 2020. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du *Small Business Act* européen. Elle rejoint en grande partie les préoccupations exprimées par les autorités françaises et confirme l'objectif poursuivi par la Commission de libérer le potentiel entrepreneurial de l'Europe articulé autour de trois piliers :

- la promotion de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat ;
- la création d'un environnement économique favorable aux entreprises ;
- la mise en avant de modèles à suivre et l'inclusion de groupes spécifiques.

La France, par le biais de la DGCIS, a contribué aux travaux préparatoires de ce plan d'action (réponse à la consultation de la Commission, diffusion de notes de position) tout au long de l'année 2012. Cette initiative présente l'intérêt de proposer une approche intégrée de l'entrepreneuriat grâce, notamment, à une mise en cohérence des politiques en faveur du développement des entreprises, d'une part, et celles en faveur de l'emploi et de la formation, d'autre part.

En 2012, la politique de filières industrielles a connu un renouveau important. Engagée en 2010 avec la mise en place de comités stratégiques de filières, elle avait permis, dans un premier temps, d'aboutir à des diagnostics de la situation de chaque filière sur chacun des aspects qui font sa compétitivité : performance globale de la filière en particulier vis-à-vis de ses concurrents étrangers ; recherche et développement, qualifications-emplois-formation, etc. L'ensemble de ces travaux figure dans le rapport réalisé par la Conférence nationale de l'industrie, en février 2012. Dès l'été 2012, une nouvelle impulsion a été donnée par le ministre du Redressement productif qui fait de la politique de filières un axe majeur de son action en s'appuyant sur un Conseil national de l'industrie rénové et des comités stratégiques de filières chargés d'élaborer des contrats de filières.

La politique industrielle et les filières de production



Le Gouvernement a décidé de refonder cette Conférence nationale de l'industrie devenue Conseil national de l'industrie (CNI) pour élaborer et mettre en œuvre des pactes entre les entreprises d'une même filière : stratégie à dix ans, politique de formation, relations entre grands groupes et PME, démarche collective à l'export, mutualisation des achats, co-développement, etc. Cette orientation a été annoncée par le Premier ministre dès juillet, lorsqu'il a présidé la séance plénière de la CNI. Elle a été précisée dans le *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*.

La DGCIS a largement contribué à la mise en œuvre de ces orientations au sein des comités stratégiques de filières. Des contrats de filière ont été élaborés et certains ont été présentés aux ministres lors de réunions plénières des comités stratégiques de filière. Les autres seront achevés au début de l'année 2013. Ainsi, chaque filière sera dotée d'une feuille de route fixant les orientations retenues pour l'amélioration de la performance globale de chacune des filières. Ces contrats de filière doivent permettre de développer la compétitivité des entreprises et aider les PME à devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Dans la continuité du plan de soutien à l'automobile lancé par le gouvernement en juillet dernier, le **Comité stratégique de la filière automobile** a adopté un contrat de filière visant à garantir l'avenir de l'industrie automobile en France. Il comprend quatre axes : dégager une vision commune à la filière des orientations stratégiques pour anticiper les mutations économiques, développer l'innovation, renforcer la solidarité de filière et améliorer l'internationalisation des fournisseurs.

Réuni en décembre, le **Comité stratégique de la filière éco-industries (COSEI)** s'est recentré sur quatre filières prioritaires : les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, le recyclage et la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique incluant notamment le développement d'une offre française en matière de « ville durable ». À cette occasion, l'appel à projets éco-industries qui s'est déroulé sur l'année 2012, a permis de sélectionner 24 projets. Les autres comités stratégiques de filières mettront en place leur plan/contrat de filière dans le courant du premier semestre 2013.

Ces contrats ont vocation à être mis en œuvre dès 2013, et, le cas échéant, enrichis ou modifiés pour tenir compte des retours d'expériences et des évolutions du contexte économique. Ils resteront pour la DG CIS un axe fort de la politique de filière. De nouveaux comités pourraient être créés au cours du premier semestre (*cf. encadré page suivante*).

La relance de la politique industrielle au niveau communautaire

Les conclusions du Conseil européen des 1^{er} et 2 mars 2012 ont reconnu le rôle de l'industrie comme moteur de la croissance européenne. Et ont conduit la Commission à proposer une révision à mi-parcours de la politique industrielle. Courant juin 2012, la France a répondu à une consultation publique en vue d'établir une nouvelle communication sur la politique industrielle. Elle a été adoptée le 10 octobre 2012 et présentée le lendemain au Conseil compétitivité.

Elle replace l'industrie au cœur des enjeux de la croissance économique européenne et propose une approche intégrée de la politique industrielle mobilisant différentes politiques européennes.

Développement durable – Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

En septembre 2012 s'est tenue la conférence environnementale dédiée au lancement d'importants chantiers pour le développement durable :

- préparer le débat national sur la transition énergétique ;
- faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ;
- prévenir les risques sanitaires environnementaux ;
- financer la transition, la fiscalité écologique ;
- améliorer la gouvernance environnementale.

La DG CIS a participé à cette conférence. En 2013, elle s'impliquera dans le processus de définition des différentes actions à mener, avec pour ambition de contribuer à l'efficacité des choix qui en découleront et de favoriser la compétitivité des entreprises implantées en France.

Pour l'industrie, plusieurs enjeux majeurs seront traités et pour lesquels la DG CIS sera vigilante :

- la transition énergétique et son impact sur l'approvisionnement et sur le coût de l'énergie pour les entreprises ;
- l'efficacité énergétique ;
- la future loi-cadre sur la biodiversité et la création d'une Agence nationale de la biodiversité ;
- la stratégie nationale santé environnement ;
- la fiscalité écologique, qui devra être incitative pour être vertueuse et ne pas compromettre la compétitivité économique ;

- la participation des citoyens aux débats ;
- la RSE qui touche à des enjeux de plus en plus sensibles.

La RSE permet une synthèse des préoccupations de protection de l'environnement, de maîtrise des risques, de préservation de la santé des populations, de prise en compte des demandes sociales et sociétales liées au développement durable. Chaque année, les entreprises françaises de plus de 500 personnes sont tenues de publier et faire approuver un rapport RSE. Les entreprises peuvent ainsi communiquer vis-à-vis de leurs clients sur les performances réalisées en la matière et valoriser les qualités de leurs produits ou de leurs modes de production.

Pour la DG CIS, il faut inciter les entreprises à s'approprier cette forme de différenciation utilisant la référence à la RSE ; elle constitue un élément supplémentaire de compétitivité hors prix. Une action spécifique par secteurs d'activités doit offrir le meilleur retour d'expérience. La France, dotée d'un leadership sur le sujet, pourrait, à moyen terme, distinguer dans ses marchés publics les entreprises engagées dans des démarches socialement responsables. Au-delà, et si c'est possible, elle devrait obtenir une réciprocité internationale pour lutter contre toute forme de concurrence par le dumping sociétal.

Les Comités stratégiques de filières régionaux (CSFR)

En déclinaison des douze comités stratégiques de filières nationaux (CSF), des comités régionaux ont été mis en place dans chaque région en fonction des enjeux locaux. Ainsi, à fin 2012, cinquante CSFR sont opérationnels et une quinzaine est encore en projet. Les Direccte ont un rôle de facilitateur pour l'animation des CSFR, l'élaboration des plans d'actions adaptés aux filières régionales et les échanges avec les correspondants nationaux des CSF.

L'appel à projets filières

L'appel à projets « filières » du Programme des investissements d'avenir (PIA) permet de financer des projets structurants au sein des douze filières industrielles stratégiques en aval de la phase de R&D. Doté initialement de 69 M€, il vient d'être porté à 119 M€ avec un délai de dépôt des dossiers reporté au 31 décembre 2013. Les Direccte sont chargées de sensibiliser les organisations professionnelles, de les aider à la concrétisation de projets et de veiller à leur conformité aux clauses du cahier des charges en termes d'enjeux et d'envergure.

Mais elle comporte toutefois peu de propositions concrètes, notamment pour rééquilibrer les échanges commerciaux avec les pays tiers et moderniser le cadre des aides d'État dans un sens plus favorable aux producteurs européens.

La France a été l'initiatrice, avec le Luxembourg, d'une lettre commune signée par cinq autres États membres (Allemagne, Italie, Espagne, Portugal et Roumanie), plaidant pour un renforcement du rôle du Conseil compétitivité et demandant notamment que l'ensemble des politiques communautaires pertinentes soient examinées à l'aune de leur impact sur la compétitivité de l'industrie européenne. Finalement, la communication adoptée mentionne l'objectif de relever la part de l'industrie à 20 % du PIB européen (contre 16 % actuellement). Elle insiste sur la nécessaire articulation entre politique industrielle et autres politiques pertinentes (R&D&I, commerce international, environnement, énergie, cadre des aides d'État et marché intérieur).

Le renforcement du dialogue avec nos principaux partenaires

À l'occasion de ses déplacements en Allemagne et en Italie, le ministre du Redressement productif a convenu, avec ses homologues, de renforcer la coopération bilatérale afin, notamment, de mieux peser au sein du Conseil compétitivité, sur les décisions prises par l'Union européenne.

Lors du Conseil des ministres franco-allemand du 22 janvier 2013, une feuille de route conjointe a été approuvée par le ministère du Redressement productif français et le ministère de l'Économie et de la Technologie allemand. Elle a officialisé la création de plusieurs groupes de travail : un groupe de travail sur la compétitivité qui coordonne les positions des deux pays pour le Conseil compétitivité ; des groupes de travail sectoriels (matières premières, innovation, nanoélectronique et communications électroniques).

Le 3 décembre 2012, lors du sommet franco-italien de Lyon, il a été décidé de créer un groupe de travail portant sur les questions commerciales et industrielles, sur la coopération économique et sur les investissements bilatéraux (GTCl).

Un groupe de travail sur la compétitivité, chargé de rapprocher les positions françaises et italiennes au Conseil compétitivité, s'est réuni pour la première fois à Paris en décembre 2012.

En 2012, la DGCIS a poursuivi le dialogue avec ses homologues des grands pays partenaires hors Union européenne. Les relations, tant avec Taïwan qu'avec son voisin de Chine continentale ont permis de renforcer la visibilité des entreprises françaises, de faire-valoir leur savoir-faire et de les positionner de façon favorable dans la recherche de partenariats ou de débouchés commerciaux.

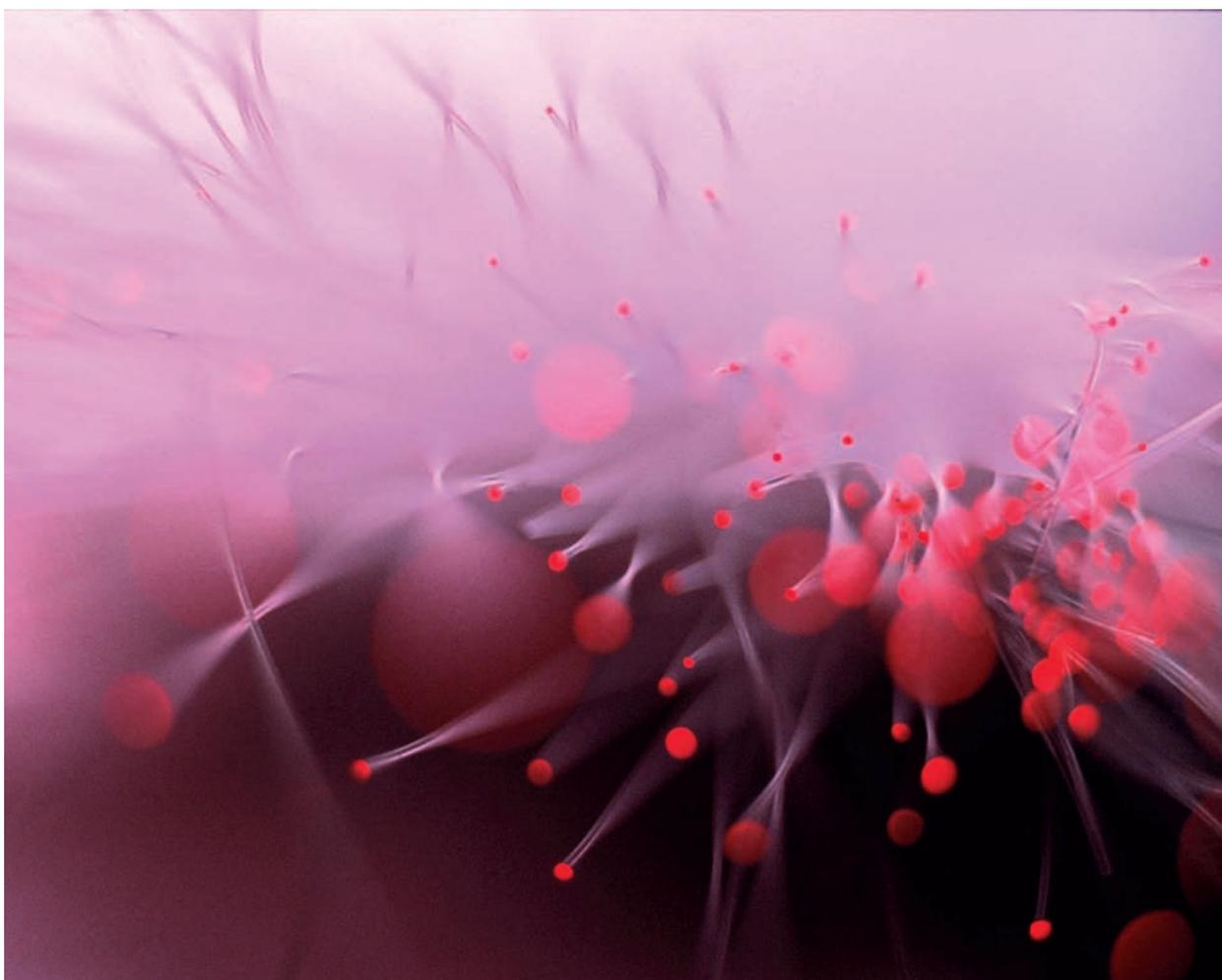
Dans le cadre de son dialogue institutionnel avec le ministère chinois de l'Industrie et des Technologies de l'information (MIIT), dont la session de février 2012 à Pékin a été inaugurée par le ministre de l'Industrie et son homologue chinois, la DGCIS a piloté l'organisation des groupes de travail. L'un sur l'efficacité énergétique dans l'industrie, intégrant à la demande de la profession, le sujet *smart grids* ; l'autre sur l'automobile. Les principales entreprises françaises de ces secteurs y ont pris part (pour le premier : Atos, STMicro, Schneider, Total, Air Liquide, Alstom et Orange ; pour le second : PSA, Renault, Michelin, Valeo, Schneider Electric).

Les groupes de travail organisés en marge du Comité de coopération industrielle avec Taïwan, centrés également sur le véhicule électrique et les *smart grids*, ont permis aux entreprises françaises d'identifier des opportunités de partenariats dans ces secteurs – que ce soit sur le marché taïwanais lui-même ou en utilisant Taïwan comme base vers la « Grande Chine » –, qui ont en parallèle suscité des demandes de missions approfondies des pôles de compétitivité concernés.

Les relations de longue date entretenues par la DGCIS avec le METI japonais dans le cadre d'un comité de coopération industrielle – lieu d'échanges sur les politiques publiques en matière de soutien à l'industrie et de développement de l'innovation – ont connu en 2012 une inflexion très significative, dans le contexte sensible de lancement des négociations d'un Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et le Japon – sur lequel la France avait une position réservée, étant donné l'impact qu'un tel accord est susceptible d'avoir pour certains pans de notre industrie (automobile en particulier). Saisissant la proposition japonaise d'élargir le dialogue aux industriels des deux pays pour mieux lever les difficultés pouvant résulter de l'APE, la DGCIS, après consultation des entreprises permettant d'identifier nos intérêts défensifs et offensifs vis-à-vis du Japon, a proposé d'élargir les relations avec le METI aux industriels dans le cadre de trois groupes de travail : textiles techniques, robotique et *smart grids* ; tout en décorrélant la démarche des négociations dans le cadre de l'APE. Les thématiques ont fait l'objet d'un accord avec le METI. Les groupes de travail se réuniront avant la fin du premier semestre 2013 – le groupe de travail Textiles se réunira fin mars à Tokyo.

La DGCIS encourage le développement de la recherche et de l'innovation dans les entreprises à travers la promotion du design, la diffusion de la culture marketing, le développement de l'innovation touristique dans les territoires, ou encore la valorisation de l'innovation dans les services.

L'innovation



Les pôles de compétitivité

Fin 2012, le Gouvernement a décidé – dans le cadre du *Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi* – de pérenniser la politique des pôles de compétitivité en lançant une troisième phase (2013-2018). Son enjeu sera de maximiser l'impact des 71 pôles afin de permettre davantage de croissance des entreprises et plus d'emplois (cf. encadré). Co-secrétaire de l'actuel groupe de travail interministériel en charge du pilotage de cette politique, la DGCIS a été tout particulièrement impliquée dans l'élaboration des orientations de cette nouvelle phase.

Depuis son lancement en 2005, cette politique a stimulé l'innovation et accentué la compétitivité des entreprises. Elle contribue au décloisonnement des acteurs de l'innovation et facilite la mise en place de synergies entre les entreprises, petites et grandes, les acteurs de la recherche publique et les organismes de formation. Cette dynamique partenariale a permis l'émergence de près de 1 200 projets de R&D collaboratifs soutenus par l'État dans le cadre des appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI). Soit un effort total de R&D de 5,5 Mds € soutenu

L'internationalisation des pôles de compétitivité

En 2012, la DGCIS a poursuivi ses actions en faveur du développement international des pôles de compétitivité. Au vu des résultats obtenus dans le cadre de sa collaboration avec Ubifrance (convention triennale conclue en 2009 pour l'organisation de missions internationales qui a permis d'accompagner près de 500 PME-ETI dans 72 missions à l'étranger et a généré quelque 250 partenariats technologiques ou industriels), la DGCIS a signé en décembre 2011 une nouvelle convention cadre avec Ubifrance, reconduisant pour une période de trois ans ce dispositif (2012-2014).

La programmation 2012, à laquelle la DGCIS a consacré un budget d'environ 430 000 euros, a permis l'organisation de vingt et une missions internationales, en soutien aux actions des pôles énergie, aéronautique, automobile, mécanique, matériaux, agroalimentaire, mer, biotechnologie, TIC et écotechnologies. Les missions se sont concentrées essentiellement sur trois zones géographiques : Amérique du Nord, Asie et Amérique du Sud.

Ce programme d'accompagnement sera poursuivi en 2013, les actions d'internationalisation faisant partie des quatre grandes orientations de la phase III de la politique des pôles de compétitivité.

à hauteur de 2,2 Mds € par les pouvoirs publics dont 1,4 Mds € par l'État. Chaque projet de R&D mobilise en moyenne 4,7 M € soit l'équivalent d'une quinzaine de chercheurs ou ingénieurs à plein-temps pendant une année.

Les premiers projets soutenus commencent à déboucher sur de nouveaux produits et services mis sur le marché. Ainsi, le projet *Terra Numerica*, labellisé par le pôle Cap Digital, qui permet la numérisation du patrimoine urbain et vise des services pour l'immobilier, la gestion des risques environnementaux ou encore l'urbanisme, a déjà contribué à la création d'une quarantaine d'emplois. Le projet *IRIMI*, labellisé par les pôles Medicen, Systematic et Images & Réseaux, relatif à un système d'imagerie médicale robotisé très innovant permettant le guidage d'interventions chirurgicales mini-invasives, a permis la création de près de cinquante emplois et la commercialisation d'un robot considéré comme une révolution dans le domaine de l'imagerie médicale. Un recueil mis en ligne sur le site internet www.competitivite.gouv.fr¹ présente d'ores et déjà près d'une centaine de ces projets aboutis aux retombées économiques concrètes.

D'une manière générale, l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité a été démontré par une étude économétrique. Celle-ci établit que le chiffre d'affaires des PME et ETI partenaires d'un projet collaboratif bénéficie d'une croissance supplémentaire de 4 % par an en moyenne par rapport à des entreprises similaires hors pôles. Et les dépenses privées de R&D de ces mêmes entreprises bénéficient d'un surcroît annuel moyen de 9 %. En parallèle, l'évaluation externe de cette politique² réalisée au cours du premier semestre 2012 a confirmé l'existence de réalisations majeures en matière d'innovation. L'action des pôles bénéficie nettement à la croissance des PME et génère des impacts économiques significatifs qui ont vocation à se renforcer.

Les projets structurants soutenus par le programme des investissements d'avenir

Les Instituts de recherche technologique (IRT) Les Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED)

En rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite, ces instituts permettront de renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité. Outils d'excellence, leur finalité première est

le développement industriel ou la production de services par le regroupement et le renforcement des capacités de recherche publiques et privées. Ils permettront d'assurer la visibilité internationale de thématiques d'excellence et de se positionner sur de nouveaux marchés.

Huit IRT ont été labellisés (AESE à Toulouse, B-Com à Rennes, Bioaster à Lyon, Jules Verne à Nantes, M2P à Metz, NanoElec à Grenoble, Railenium à Valenciennes et SystemX à Saclay). Ils bénéficieront de 2 Mds € de soutien de l'État sur dix ans. Cinq d'entre eux ont débuté leurs premiers travaux. Neuf IEED ont été labellisés (France énergies marines, Geodenergies, Greenstars, IFMAS, Indeed, IPVF, Pivert, Supergrid et Védécom). Un financement public d'1 Md € est prévu pour soutenir ces instituts. La DGCIS exerce un rôle important dans le processus de sélection de ces projets.

Le renforcement des pôles de compétitivité par les investissements d'avenir

Une enveloppe de 280 M€ est consacrée à l'accompagnement et au financement de projets de R&D ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Ces projets visent à renforcer les positions des entreprises françaises sur les marchés porteurs, en confortant ou en construisant des collaborations pérennes entre industries, services et organismes de recherche. Ils peuvent couvrir l'ensemble du spectre de la recherche jusqu'au prototypage industriel. Et ils sont en cohérence avec la stratégie de R&D du ou des pôle(s) de compétitivité labellisateur(s).

En 2012, huit projets ont été sélectionnés (Fiabilin, Fi-Vime2, Megan, Monoxen, Open food system, Romeo II, Sinfoni et Valenthin) par le comité de pilotage que préside la DGCIS. Ils s'ajoutent aux deux projets (C4C, Intense) retenus l'année précédente. Plusieurs projets sont actuellement en cours de sélection. En début d'année 2013, un nouvel appel à projets devrait être lancé.

En outre, l'appel à projets de 50 M€ lancé 2011 pour financer des plates-formes mutualisées d'innovation (PFMI) au sein des pôles de compétitivité, a permis en 2012 de sélectionner treize projets actuellement en phase d'ingénierie (finalisation de leurs plans d'affaires, structuration juridique, etc.). Les décisions de financements interviendront à partir de 2013 (cf. encadré).

Le design ou la création au service du développement des entreprises

Le design, loin de se limiter à l'apparence finale des objets, est une démarche de conception

1 http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Documentation_poles/recueil_projets_R_D/recueil-projets-RD-FUI.pdf

2 Étude portant sur l'évaluation des pôles de compétitivité. Rapport global. BearingPoint-Erdyn-Technopolis Group ITD, 2012.

centrée sur l'utilisateur et l'usage qu'il fera des produits ou services. Ajoutant une importante valeur perçue aux offres des entreprises, le design leur permet de se démarquer de leurs concurrents sans entrer dans une compétition sur les seuls coûts.

Le design français, internationalement reconnu, est cependant peu utilisé par les PME françaises. Notamment parce qu'il est mal connu des chefs d'entreprises et parce que le capital immatériel qu'il permet de constituer est difficile à mesurer.

La DGCIS travaille depuis plusieurs années à valoriser les designers et à promouvoir le design auprès des PME. Après le plan Design création de 2008-2010, la DGCIS a lancé et poursuivi en 2012 plusieurs actions en faveur du design. Elles visent à :

- encourager l'utilisation du design dans les entreprises ;
- développer l'offre de design et de création disponible, en particulier pour les PME ;
- promouvoir le design français à l'international et valoriser les productions françaises grâce au design ;
- assurer l'excellence de l'enseignement supérieur du design.

Citons notamment :

- la conclusion de l'opération d'accompagnement individualisé d'entreprises en liaison avec les Direccte : sur une dizaine de régions, 60 PME et 350 personnes en ont bénéficié ;
- un appui constant à l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci – Les Ateliers) ;
- un soutien aux projets de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI) : organisation de l'Observateur du design (novembre 2012) et de manifestations internationales pour la promotion du design français ;
- l'appui à une expérimentation pour installer des designers dans les pôles de compétitivité. Le pôle Mer, soutenu par le Direccte, a ainsi lancé un projet qui doit se développer en 2013 ;
- des appels à projets thématiques, pour faire la preuve de l'utilité du design dans certains secteurs : verre et céramique, équipement intégré de la maison.

En 2013, la DGCIS déploiera ses travaux sur trois axes principaux :

- la diffusion de la culture design dans les entreprises, en facilitant les partenariats entre PME et designers, en relation avec les structures régionales de promotion du design : les écosystèmes d'innovation seront ciblés en priorité, notamment les pôles de compétitivité et les incubateurs ;
- l'amélioration de l'offre en design, avec la finalisation d'un référentiel des métiers du design, qui contribuera à la lisibilité de la profession par

La troisième phase de la politique des pôles de compétitivité

Convaincu par les résultats positifs que cette politique engendre, le Gouvernement a décidé de lancer une troisième phase (2013-2018) de la politique des pôles de compétitivité avec pour objectif principal d'intensifier ses retombées économiques.

Au-delà de l'émergence de projets de R&D, les pôles de compétitivité sont appelés à devenir des « usines à produits d'avenir » pour transformer les travaux collaboratifs de R&D en produits, procédés et services innovants qui renforceront la croissance de nos entreprises, l'export et l'emploi.

Chaque pôle identifiera, dans le cadre de sa stratégie, ses objectifs de marché à moyen terme et les défis technologiques associés. Cette ambition en matière de retombées économiques s'incarnera également dans le cadre des appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI) avec des attentes plus fortes lors de la sélection des projets.

Par ailleurs, cette nouvelle phase verra s'amplifier le rôle des pôles de compétitivité dans les territoires. Chaque pôle proposera une offre

de services collectifs et individuels, adaptés aux besoins de ses membres, en complémentarité avec les services proposés par d'autres acteurs sur son territoire. Quatre domaines d'activités seront privilégiés : l'accès au financement privé, l'ouverture à l'international, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétence.

La troisième phase aura également pour ambition de renforcer les relations interpôles dans une logique de filière. En lien avec les travaux du conseil national de l'industrie, les pôles veilleront à développer une vision collective et nationale des perspectives de leur secteur. Ces relations seront encouragées par une animation renforcée de l'État au niveau national.

Enfin, la gouvernance État-Régions sera rénovée ; elle permettra une optimisation plus grande du soutien public à cette politique. Elle se traduira, concrètement et notamment, par la participation de représentants des collectivités territoriales aux instances nationales de pilotage de la politique des pôles de compétitivité.

- les décideurs en entreprise ;
- l'insertion professionnelle des designers dans l'entreprise, avec le soutien apporté à l'offre de formation supérieure en design et à l'organisation, en liaison avec France design éducation, l'APCI et la Chambre de commerce de Paris du premier forum Design mode d'emploi.

Le marketing

Le marketing est un levier de compétitivité déterminant encore insuffisamment mobilisé par les entreprises françaises. Au même titre que le design, c'est l'une des composantes de l'innovation non-technologique, facteur de croissance majeur des entreprises des pays développés.

Pour autant, beaucoup de dirigeants de PME considèrent encore le marketing comme une activité accessoire, d'utilisation occasionnelle, et non une priorité stratégique.

Depuis 2008, les actions mises en place par la DGCIS entendent pallier cette insuffisante intégration du marketing dans les PME.

En 2012, trois types d'actions ont été privilégiés.

- **L'accompagnement d'un collectif d'entreprise, pour entraîner les PME à développer la stratégie et les outils du marketing.**

Seize entreprises de la filière transport-logistique ont bénéficié de l'action « Mercatique Transport », portée par l'Union TLF : sensibilisation à l'environnement concurrentiel, familiarisation aux outils marketing, accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle (plan marketing, plan de prospection segmenté et ciblé, mise au point d'une newsletter).

L'action a été restituée par une conférence de presse à Paris et des ateliers en région, avec le témoignage de PME participantes dont certaines ont recruté des compétences marketing à l'issue du programme.

- **Le soutien à la création d'un nouvel outil pour simplifier et encourager le recours des PME aux compétences marketing.**

L'annuaire *Profession marketing PME*, créé par l'Association nationale du marketing (Adetem) est destiné à fédérer les prestataires marketing qui s'engagent, *via* une charte déontologique, à des engagements de qualité et de transparence et proposent une offre adaptée aux PME.

L'objectif de cette réalisation est de répondre au besoin des PME dans la recherche et la sélection de prestataires. Cet annuaire est disponible sur le site www.pme-marketing.org, plate-forme de mise en relations, d'échanges et de ressources. Les internautes retrouveront la « boîte à outil marketing » soutenue et lancée en 2010 par la DGCS et fédérant aujourd'hui 13 000 visites mensuelles.

La plate-forme marketing est un espace de référence pour les PME souhaitant être accompagnées méthodiquement dans leur démarche marketing ou faire appel à des compétences externes.

- **Une étude sur l'évaluation de la valeur ajoutée du marketing dans la performance des PME pour les convaincre à utiliser cette ressource.**

Pour la plupart des dirigeants de PME, l'impact positif du marketing sur la performance de l'entreprise est encore mal perçu. L'objectif de cette étude, engagée en juillet 2012, est de disposer de données permettant de mesurer l'effort marketing dans la compétitivité des PME et de prouver son efficacité.

L'étude doit également proposer des moyens pédagogiques pour convaincre les PME de l'enjeu marketing, et une modélisation des critères d'évaluation de la performance marketing utilisable par les chefs d'entreprises.

Les résultats de l'étude et le guide pratique seront livrés en juin 2013. Ils seront exploités pour promouvoir et diffuser le marketing auprès des PME en région.

L'activité d'Oséo en matière d'innovation

L'État a confié à Oséo la mission de soutenir la croissance par l'innovation et a distribué près de 400 M€ d'aides sous forme de subventions et d'avances remboursables en 2012. L'opérateur a également soutenu des projets collaboratifs, au titre du programme Innovation stratégique industrielle, pour un montant de 100 M€. Et pris en charge la gestion du Fonds unique interministériel qui soutient notamment les projets des pôles de compétitivité.

En 2013, Oséo va être intégré dans la nouvelle Banque publique d'investissement (bpifrance).

Deux nouveaux produits seront également mis en place :

- le prêt pour l'innovation (PPI) destiné à financer l'industrialisation et la mise sur le marché des nouveaux produits issus de l'innovation ;
- un dispositif de préfinancement du crédit d'impôt recherche.

Les pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises

La politique des pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises a été lancée au début des années 1990. Vingt et un pôles d'innovation sont labellisés. Spécialisés dans un métier (génie thermique et énergie, métiers de bouche, instrumentation musicale...) ou une thématique (environnement et développement durable, communication multimédia, technologies de découpe...), ces pôles ont une vocation nationale. Ils sont portés par des établissements du secteur de l'artisanat engagés dans une démarche de transfert de technologie.

Les pôles d'innovation jouent un rôle d'interface entre le secteur artisanat et les détenteurs des connaissances technologiques et économiques afin de susciter, promouvoir et accompagner les projets d'innovation des artisans.

Bénéficiant d'un soutien financier du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac), chaque pôle d'innovation va faire l'objet d'une évaluation individuelle en 2013 dans le cadre du Pacte pour l'artisanat.

La France reste en tête des destinations touristiques mondiales. Ce secteur contribue pour plus de 7 % au PIB national selon le « compte satellite du tourisme » établi par la DGCIS fin 2012. La stratégie nationale a été redessinée au Conseil des ministres du 11 juillet 2012 autour de trois priorités. Celles-ci structurent l'action de la DGCIS.

Le développement de l'économie touristique



La structuration du secteur

La généralisation de « contrats de destination » permettra de fédérer toutes les actions de promotion et de développement à l'échelle d'un territoire touristique. Ce nouvel outil de gouvernance touristique est en cours de développement par la DGCIS sur la base de trois démarches pilotes initiées avec l'Alsace, les Pyrénées et la Réunion. L'expérience ainsi constituée a vocation à servir de base à un déploiement à l'échelle nationale. La démarche de lancement d'une destination touristique à l'échelle du Val de Loire initiée par la DGCIS sera également riche d'enseignements.

La direction s'investit également dans la mise en place d'une filière de l'industrie touristique associant tous les acteurs (collectivités territoriales, réseaux et acteurs privés). Parallèlement, l'installation de la nouvelle mandature du Conseil national du tourisme a été réalisée le 7 novembre, avec un programme de travail pour les six prochains mois.



Trois initiatives de renouvellement de l'offre touristique nationale

- La DGCIS a contribué au lancement du premier portail de la visite d'entreprise www.entrepriseetdecouverte.fr, inauguré en décembre 2012. Près de 4 000 entreprises sont déjà inscrites dans une démarche qui enrichit considérablement la palette des possibilités ouvertes aux clientèles touristiques, sur la base d'un patrimoine industriel incomparable.
- La DGCIS encourage le développement du tourisme à vélo. Pour structurer l'offre, la DGCIS a contribué à la création de la marque « Accueil vélo », généralisée en 2012. Fin 2012, ce réseau comptait déjà 650 hébergements. Le site www.francevelotourisme.com a également été créé. Les acteurs nationaux du tourisme placent de grands espoirs dans son développement très dynamique.
- La DGCIS a également participé à la création et aux travaux du groupement d'intérêt public baptisé Mission du centenaire de la première guerre mondiale 1914-2014. Cette structure est chargée de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, autour d'événements qui devraient placer la France au centre de célébrations au retentissement mondial.

Également prévus pour structurer l'offre touristique en 2013 :

- la création du Club « tourisme de mémoire » au sein d'Atout France pour le développement d'une politique structurée en faveur du tourisme historique et mémoriel ;
- la création du site de promotion de la « destination Val de Loire » en liaison avec les régions concernées ;
- la relance d'une réflexion prospective sur le potentiel touristique de la montagne, tant l'hiver que l'été.

En matière de stratégie touristique, la DGCIS a engagé la mise en œuvre des orientations gouvernementales par :

- la consolidation de l'action de promotion de la destination France autour de la marque nationale « Rendez-vous en France » portée par l'opérateur Atout France. À titre d'illustration, les actions de promotion de la France dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) sont en constante augmentation ;
- la tenue des Rencontres nationales du tourisme en novembre 2012, centrées sur l'emploi et sur la filière « réceptive » qui doit être développée en France ;
- le lancement des concertations interministérielles sur les outils juridiques qui permettront la résorption de la problématique des « lits froids » (occupés moins de cinq semaines environ par an en zones touristiques), grande préoccupation des professionnels de la montagne, que les tentatives récentes n'ont pas réussi à enrayer. La DGCIS a lancé des études techniques qui doteront les acteurs locaux de nouveaux leviers d'action.

En janvier 2013, des groupes de travail avec les fédérations professionnelles seront initiés par la ministre. Seront également traitées la question des pratiques déloyales de vente en ligne, les difficultés liées à la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité et, enfin, l'appui à la petite hôtellerie indépendante (diffusion de bonnes pratiques, diffusion des groupements d'employeurs...).

L'amélioration de la qualité de l'offre touristique

Les échéances 2012 ont été nombreuses :

- 2012 a vu la finalisation de la transition vers le nouveau classement des hébergements touristiques : plus de 80 % des capacités ont ainsi été reclassées au 31 décembre. Le dispositif a également été adapté à la situation particulière des terrains de camping, qui ont vu leurs délais de classement prorogés ;
- le classement des stations classées de tourisme récompense l'excellence touristique ; en 2012, 42 communes ont été classées ou reclassées ;
- deux ans de travaux remarquables ont été mis en valeur lors d'un colloque sur l'office du tourisme du futur en décembre. La DGCIS, Atout France et la fédération des Offices de tourisme de France (OTF) ont en effet mené un programme d'étude sur l'usage des technologies numériques pour améliorer l'accueil et le conseil en séjour au sein des offices de tourisme.

La qualité de l'offre restera un objectif majeur pour 2013.

Le dispositif « qualité tourisme » piloté par la DGCIS continuera son extension géographique et sectorielle. Il labellise les démarches de qualité dans le secteur du tourisme, avec des référentiels propres à chaque segment d'activité mais d'inspiration très décentralisée. La promotion de ce dispositif pourra être effectuée à travers un nouveau site internet. Il mettra en valeur les marques d'État



suivies par la DGCIS, en particulier « Tourisme et Handicap » et « Destination pour tous ».

Sur le front de l'emploi, l'appui aux professions du tourisme, à l'emploi et à la formation sera prioritaire, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration caractérisé par un fort taux de rotation des emplois. En outre, plus des deux tiers des jeunes employés ne disposent pas de formation dans ce secteur. Il sera donc proposé à la ministre des actions visant à améliorer la mise en adéquation des offres et des demandes d'emploi et favoriser l'emploi des saisonniers.

Le développement du tourisme social

La direction générale assistera de son expertise la mission Vacances pour tous, confiée par la ministre à Madame Claudie Buisson, le 12 novembre, en vue de réduire la « fracture touristique » (environ un Français sur deux ne part pas en vacances).

La DGCIS s'engage dans ce secteur à travers :

- la nouvelle forme d'agrément des acteurs du tourisme social dont les travaux se sont achevés fin 2012 ;
- la notification à la Commission européenne du fonds Tourisme social investissement (TSI). Financé par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), ce fonds est destiné à la rénovation de l'offre d'hébergement du tourisme social ;

- la signature du contrat d'objectifs et de performance de l'ANCV. Ce contrat prévoit notamment une augmentation de l'activité de l'Agence avec d'ici fin 2016, 400 000 bénéficiaires supplémentaires de chèques-vacances.

En 2013, le tourisme social fera l'objet de nouvelles initiatives :

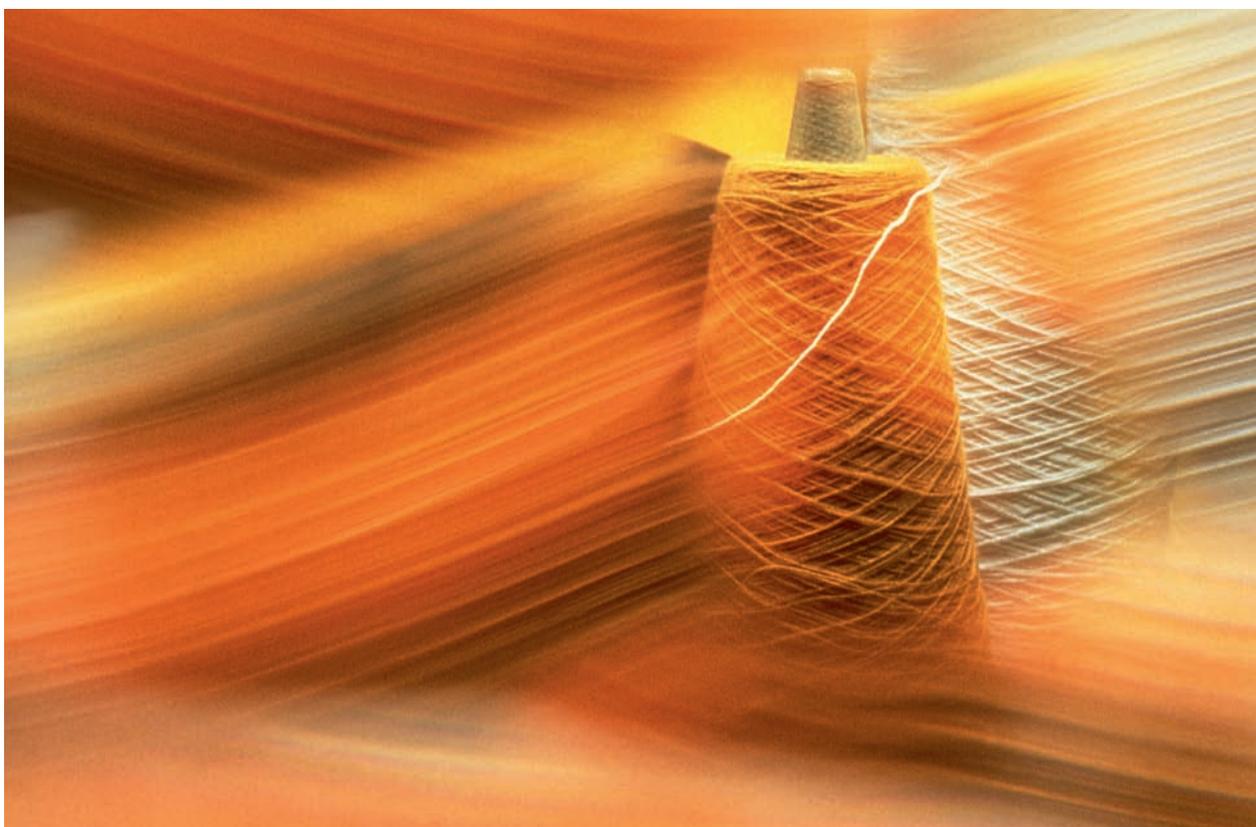
- le lancement de la rénovation du patrimoine d'hébergement du tourisme social avec l'aide du fonds Tourisme social investissement ;
- l'expérimentation des premiers dispositifs Vacances pour tous dès les prochaines vacances d'hiver ;
- l'organisation du concours des destinations européennes d'excellence (EDEN) sur la thématique des nouvelles destinations accessibles.

Enfin, l'année sera marquée par d'importantes échéances internationales :

- la première conférence mondiale sur le tourisme insulaire sera organisée en septembre 2013 dans l'île de la Réunion en liaison avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ;
- la DGCIS contribuera aux travaux de l'OMT pour la rédaction d'une convention internationale sur la protection des touristes et des prestataires de services touristiques, ainsi qu'aux travaux de la Commission européenne sur la révision de la directive sur les voyages à forfaits.

La politique en faveur des services connaîtra une nouvelle étape en 2013 et se complétera d'une importante série d'actions sectorielles. En 2013, la DGCIS va contribuer à l'élaboration de deux plans d'actions structurants relatifs au commerce et à l'artisanat.

Le développement des secteurs de services, du commerce et de l'artisanat



La politique de développement des services

Pour réunir les acteurs majeurs du secteur des services marchands (46 % du PIB), la DGCIS anime la Commission permanente de concertation des services (CPCS) présidée par le ministre en charge des services.

L'innovation est l'axe majeur de son action. En 2012, la DGCIS a publié un guide pédagogique *Osez l'innovation !* développé sous l'égide de la CPCS à destination des dirigeants de PME de services et des acteurs de l'innovation (institutionnels, financeurs, etc.). Parallèlement, la

DGCIS a lancé l'appel à projets « productivité et innovation dans les services » en partenariat avec Oséo (ouvert jusqu'à fin mars 2013), ainsi qu'une deuxième édition de l'appel à projets « centres multiservices partagés » encourageant les PME de services à se constituer en plates-formes et à innover.

Au même titre que l'insuffisance de l'innovation, la difficulté des entreprises à valoriser les investissements consentis pour constituer un patrimoine immatériel de marques, brevets, fonds de

commerce, savoir-faire... constitue un frein à leur développement. L'année 2012 a également été marquée par le début d'une action financée par la DGCS visant à construire et à déployer, au profit des entreprises, des outils relatifs à la gestion, à l'évaluation et à la valorisation des actifs immatériels. Ce travail très ambitieux consiste à développer des méthodes de valorisation et à les tester sur des panels d'entreprises avec la participation d'experts. Les premiers outils seront validés au cours de l'année 2013.

Par ailleurs, 2012 a été marquée par le lancement du projet Qualitrans (programme TIC & PME), les travaux de normalisation des standards d'échanges au profit des PME (Normafret), le développement d'un dispositif de calcul des retombées économiques des foires, salons et congrès, ainsi que la mise à niveau de la plate-forme de déclaration des manifestations commerciales.

Les actions sectorielles

Une stratégie pour la filière restauration

En septembre, les neuf organisations représentatives du secteur se sont réunies à Bercy afin de faire le bilan du contrat d'avenir pour la restauration. Le bilan contradictoire de ce contrat d'avenir et des engagements pris par les organisations professionnelles a mis en évidence des résultats mitigés (positifs en matière d'emploi et de dialogue social ; moins bons en matière d'investissement et de formation).

Le 23 novembre 2012, la ministre a annoncé la mise en place d'un comité stratégique chargé d'élaborer et mettre en œuvre une feuille de route pour les cinq prochaines années. Elle a souhaité que ce comité associe toutes les parties prenantes : les fournisseurs, les artisans des arts de la table, les syndicats de salariés, les représentants des consommateurs, les parlementaires et les élus locaux. La première réunion du comité se tiendra au premier semestre 2013.

À compter du 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA applicable à la restauration passera de 7 % à 10 %.

Le crédit d'impôt maître restaurateur

Créé en 2007, le titre de maître restaurateur valorise la cuisine française traditionnelle. Le 2 000^e titre de maître restaurateur a été remis par la ministre en novembre 2012. Il ouvre droit à un crédit d'impôt de 50 % des dépenses de modernisation engagées sur une durée maximale de trois ans et pour un montant maximal de 30 000 euros, soit un crédit d'impôt pouvant atteindre 15 000 euros. Ce crédit d'impôt qui devait expirer le 31 décembre 2012 a été reconduit pour un an (en loi de finances rectificative 2012).

Le crédit d'impôt pour les métiers d'art

Depuis 2006, les entreprises des métiers d'art (liste des métiers d'art fixée par arrêté du ministre en charge de l'artisanat) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour la conception de nouveaux produits. Ce dispositif qui devait prendre fin en décembre 2012 a été reconduit pour une durée de quatre ans. Cette reconduction était subordonnée à une clarification du régime qui a pu être obtenue sans alourdir la charge administrative pour les entreprises bénéficiaires.

Le Pacte pour l'artisanat

Le conseil des ministres du 23 janvier 2013 a annoncé la mise en œuvre d'un pacte en faveur de l'artisanat. Il mobilisera trente-trois leviers autour de sept objectifs, notamment pour l'attractivité des métiers, l'emploi et une meilleure formation, la reprise des entreprises artisanales, un meilleur accès au financement, *via* la Banque publique d'investissement (bpifrance) en particulier. Très important pour l'économie, ce secteur représente un million d'entreprises et 300 Mds € de chiffre d'affaires.

Les mesures en faveur du développement du commerce

Ce secteur connaît de très fortes mutations. Il fera l'objet d'un plan concerté avec les professionnels qui devrait être annoncé en 2013. La DGCS préparera l'élaboration de ses mesures :

- en faveur de l'immobilier commercial et des mesures de soutien au commerce en centre-ville (loyers, charges, préemption des locaux commerciaux, indice des loyers commerciaux, etc.) ;
- en faveur de la sécurité des commerces, en liaison avec le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) ;
- pour une politique révisant les actions sur les détaillants indépendants de carburants/buralistes, pour un meilleur développement des commerces multiservices ;
- les soldes flottants, instaurés par la loi de modernisation de l'économie (LME), pourraient subir une révision à la suite d'une table ronde en 2013 ;
- un bilan de l'organisation des marchés d'intérêt national sera prochainement présenté au Parlement afin d'envisager le maintien ou l'évolution du dispositif à compter de 2013 ;
- le fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce (FISAC) destiné à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises de proximité, a été confronté, depuis la LME, à un élargissement de son champ d'intervention.



Parallèlement, les crédits qui lui étaient consacrés ont régulièrement diminué, remettant en cause la soutenabilité financière du dispositif. La réforme du FISAC est prévue en 2013.

L'aménagement de la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme commercial sera étudié. L'objectif est de mieux articuler le droit de l'urbanisme commercial qui relève du Code du commerce avec les autres aspects de l'urbanisme qui relèvent du Code de l'urbanisme.

Le secteur postal

L'année 2012 a été notamment marquée par les travaux préparatoires à la signature du nouveau contrat d'entreprise entre l'État et La Poste. La DGCIS a piloté certains de ces travaux qui définissent les modalités d'exercice des quatre missions de service public confiées par l'État au groupe La Poste. La signature du contrat est fixée début 2013. Dans un contexte où La Poste doit faire face à de nouvelles contraintes, liées à la baisse des volumes du courrier et à l'augmentation de ceux du colis, ce contrat doit permettre de

réaffirmer l'attachement de l'État à ces missions et à l'excellence de leur mise en œuvre.

La DGCIS entend aussi poursuivre son action pour faciliter l'émergence de nouvelles modalités du service postal international intégrant les technologies, les contraintes liées aux évolutions des besoins des entreprises et s'appuyant sur un réseau postal mondial performant. Parallèlement, la DGCIS a complété en 2012 le dispositif réglementaire relatif au financement des obligations de service universel postal par un fonds de compensation (l'Agence de services et de paiement assure la gestion du fonds). De nouveaux travaux réglementaires seront encore nécessaires en 2013 (méthodes d'évaluation).

Au niveau international, 2012 a vu la reconnaissance de l'action menée à l'Union postale universelle par la France représentée par la DGCIS, pour un service postal international et des réseaux interconnectés répondant aux besoins de nos entreprises exportatrices



Les entreprises du patrimoine vivant (EPV), soutien à l'international

Le programme d'accompagnement des EPV à l'international, initié en 2009 par la DGCIS en collaboration avec Ubifrance et l'Institut supérieur des métiers (ISM), a permis à ces entreprises d'avoir du succès sur les marchés étrangers : 64 % des quelque 160 EPV qui ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, ont enregistré des retombées commerciales.

Ces résultats positifs ont conduit la DGCIS à renouveler en 2012 le soutien apporté à cette action. Le budget consacré par la DGCIS à cette activité se monte à 100 000 euros. La programmation 2012 a mis l'accent sur les EPV qui n'avaient pas été bénéficiaires du programme 2009-2011. Et elle a privilégié trois secteurs d'activité : mode et beauté, culture et loisirs, gastronomie.

Les pays ciblés en priorité ont été d'une part les pays de l'Union européenne (Royaume-Uni, Italie, Allemagne et Benelux notamment). Et d'autre part la Russie, compte tenu de l'intérêt particulièrement marqué des acheteurs russes pour le savoir-faire et le haut de gamme français. Et enfin, le Japon et la Corée, pays traditionnellement sensibles à la culture et au patrimoine.

Trois actions complémentaires ont été mises en œuvre :

Les rencontres d'acheteurs à l'étranger

Elles constituent un instrument de promotion très adapté aux EPV. Elles prennent la forme de « présentation de produits français » (exposition scénographique haut de gamme par exemple) complétée par des rendez-vous entre professionnels.

Les invitations d'acheteurs étrangers en France

Elles permettent une meilleure visibilité des EPV et du label : programme de visite itinérant permettant à un groupe de clients étrangers potentiels de découvrir plusieurs EPV au sein d'une région de France.

Le soutien à des prestations d'accompagnement et de formation

Mise à disposition auprès des EPV d'un « droit de tirage » en nombre de jours d'accompagnement auprès des bureaux Ubifrance présents à l'étranger. Ces besoins peuvent correspondre à une aide à la prospection, la détection de nouveaux marchés étrangers ou la collecte d'informations.

Accompagnement des primo exportateurs *via* des formations collectives avec Formatex (programme de formation « découverte de l'export »).

Les services à la personne

La réforme des services à la personne (parachevée par la publication de la circulaire d'application DGCIS du 26 avril 2012 qui met notamment le dispositif réglementaire en conformité avec la directive européenne services), a permis au secteur de poursuivre sa croissance et la création d'emplois malgré la crise économique. Fin 2012, près de 30 000 organismes de services à la personne sont recensés. Le nombre de salariés s'établit à 552 000 en équivalent temps plein travaillé.

Le développement du secteur concourt au maintien du lien social, notamment pour les personnes âgées qui peuvent, grâce au recours à des prestations de services, rester à domicile plus longtemps, et de la qualité de vie des familles.

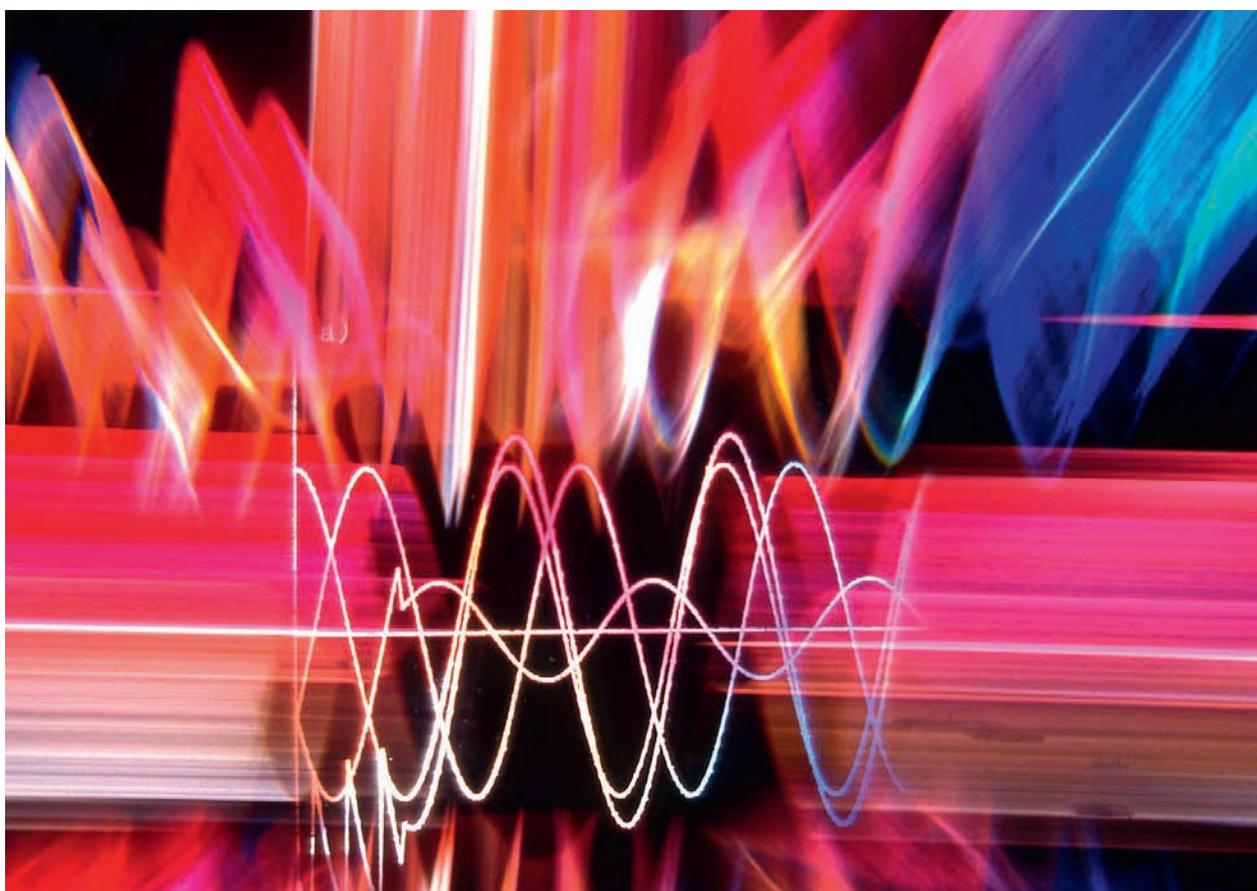
De nombreuses actions ont été mises en œuvre par la DGCIS et son opérateur, l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), en faveur :

- du développement de la qualité des services (élaboration d'une charte nationale de qualité) ;
- de la professionnalisation des salariés (actions de formation, validation des acquis de l'expérience) ;
- de l'insertion des jeunes (dans le cadre du programme des emplois d'avenir).

L'année 2013 sera consacrée à la mise en œuvre du transfert des missions de l'ANSP, supprimée en décembre 2013, à la DGCIS, tout en poursuivant l'action pour la structuration du secteur, notamment la professionnalisation des emplois et les emplois d'avenir.

La DGCIS conçoit et met en œuvre une politique visant à accroître la compétitivité de l'économie française grâce au développement et à la diffusion des services et technologies et l'information et de la communication (STIC). Son action s'articule autour de trois priorités : développer l'offre en matière de STIC notamment en soutenant la recherche et le développement, l'innovation ; favoriser la diffusion des STIC dans les entreprises ; veiller au développement équilibré du secteur des télécommunications dans l'intérêt des utilisateurs.

L'économie numérique



Une nouvelle feuille de route

En matière de numérique, un des premiers chantiers ouverts par le Gouvernement nommé au printemps 2012, était la préparation d'une nouvelle « feuille de route » destinée à fixer les grandes orientations de la politique nationale en ce domaine. La DGCIS participe activement à sa préparation. Et elle fera l'objet d'un séminaire gouvernemental en 2013.

Le développement des télécommunications

La téléphonie mobile

Le début de 2012 a été marqué par l'entrée sur le marché français de la téléphonie mobile d'un quatrième opérateur de réseau, avec un effet sensible sur les prix et la concurrence. Des consultations ont permis d'analyser son impact sur le fonctionnement du marché.

En octobre 2012 des mesures ont été annoncées, par le Gouvernement afin de rendre viable un marché avec quatre opérateurs de réseau. Elles visent notamment à favoriser l'investissement et la création d'emplois en France (avec en particulier la mise en place d'un observatoire des investissements et des déploiements dans les réseaux mobiles) ; à accélérer le déploiement du très haut débit mobile (4G) et à maintenir le niveau d'emploi en France dans le secteur de la relation client. En parallèle, la DGCIS a mené des travaux en vue de préparer l'ouverture de la bande de fréquences des 1 800 MHz au très haut débit mobile, en particulier sur la question des redevances. Des décisions seront prises en 2013 sur le calendrier et les modalités de cette ouverture, sujet qui, malgré son apparence technique, recouvre des enjeux concurrentiels importants.

Le développement du très haut débit

Début 2012, l'ouverture du guichet « prêts aux opérateurs », en complément du guichet « subventions aux collectivités territoriales » qui fonctionne depuis le 27 juillet 2011, a permis de compléter le dispositif de soutien au déploiement des réseaux à très haut débit mis en place dans le cadre du « programme national très haut débit ». Dix dossiers ont reçu un accord préalable de principe de l'État. Et un dossier a reçu un accord de financement. L'ensemble représentant un montant global de 267 M€ de subventions. Le Gouvernement a, par ailleurs, entamé une réflexion sur les évolutions à apporter au programme national afin de respecter l'engagement du président de la République d'une couverture totale de la population par le très haut débit à l'horizon 2022. Une table ronde a été organisée le 27 juillet 2012 ; une feuille de route du déploiement du très haut débit sur le territoire sera publiée en février 2013.

La transposition du paquet télécom européen

L'année 2012 a permis, avec la publication des décrets d'application de l'ordonnance du 24 juillet 2011, l'achèvement de la transposition du paquet télécom de 2009. Outre d'importantes mesures destinées à améliorer la gestion des fréquences radioélectriques et la cohérence de la régulation au plan européen, et à renforcer la protection des consommateurs et la sécurité des réseaux, le paquet télécom a modifié les règles applicables à la désignation des opérateurs chargés du service universel. La DGCIS a procédé à deux consultations publiques en vue de préciser les modalités de la prochaine désignation de l'opérateur chargé de la composante « téléphonie » du service universel, qui doit intervenir en 2013.

La conférence mondiale des télécommunications internationales

Convoquée du 3 au 14 décembre 2012 à Dubai, la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) avait pour objectif la révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI), traité international adopté en 1988 et limité à la téléphonie fixe. Les discussions ont porté sur le champ du traité, la sécurité et le spam et leur inclusion dans le RTI, les problématiques relatives à Internet, et les questions d'interconnexion des réseaux. Les pays européens (dont la France) ainsi que la quasi-totalité des pays occidentaux représentant 55 états n'ont pas signé le traité révisé, notamment en l'absence d'accord sur l'inclusion de mentions relatives aux droits de l'homme et à l'accès aux services de communications électroniques dans le préambule de l'accord.

Le soutien à la R&D dans le domaine des TIC

Les STIC constituent un volet essentiel des programmes nationaux (pôles de compétitivité) et européens (PCRDT, CIP) de soutien à la R&D. Ils mobilisent une partie importante des financements correspondants. Ils sont par ailleurs l'objet de programmes de soutien spécifiques :

- Clusters Eureka : Catrene (nanoélectronique), Itea (logiciel), Celtic (télécommunications) et Euripides (microsystèmes) ;
- initiatives technologiques conjointes : Artemis (logiciel) et Eniac (nanoélectronique) ;
- Fonds national pour la société numérique (FSN) créé dans le cadre des investissements d'avenir.

Le FSN a permis de renforcer très significativement le soutien au développement des technologies numériques, à travers seize appels à projets de R&D portant sur neuf domaines stratégiques (nanoélectronique, briques génériques du logiciel embarqué, e-santé, e-éducation, technologies de numérisation des contenus, sécurité et résilience des réseaux, *cloud computing*, ville numérique et systèmes de transport intelligents) pour lesquels le processus de sélection des projets s'est achevé en 2012.

Fin 2012, plus de cent vingt projets ont d'ores et déjà été sélectionnés, pour un soutien financier de l'État de plus de 600 M€. Par ailleurs, le Premier ministre a décidé que les crédits restant disponibles sur le FSN seraient utilisés pour renforcer le « cœur de filière » du numérique.

C'est-à-dire la maîtrise des technologies numériques irriguant de nombreuses branches industrielles, sources de différenciation majeures pour les entreprises : calcul intensif, technologies logicielles, sécurité, *cloud computing* et *big data*. Les appels à projets correspondants seront lancés en 2013. C'est également en 2013 que sera définie la suite de Nano 2012, programme de R&D portant sur les technologies stratégiques de la nanoélectronique sur le pôle de Crolles-Grenoble.

Le développement des usages des TIC

Le numérique devient omniprésent dans les activités économiques. Il irrigue aussi bien les produits des entreprises que leurs processus de fonctionnement. Pourtant, les entreprises françaises et en particulier les PME, investissent moins que leurs homologues européennes dans les outils numériques et dans l'accroissement du contenu numérique de leurs produits et services. Il en résulte un déficit relatif de compétitivité, dont le comblement représente un enjeu majeur. En 2012, la DGCIS a poursuivi son action pour accélérer la diffusion des STIC dans les entreprises, autour de deux axes principaux :

- développer des usages innovants susceptibles de créer de nouveaux débouchés pour les entreprises françaises et la constitution de véritables filières industrielles ;
- améliorer l'utilisation des STIC par l'ensemble de notre tissu économique, en ciblant prioritairement les PME-TPE et les usages porteurs de gains de productivité.

Sur le premier axe, le programme développement de l'économie numérique des investissements d'avenir a permis d'amplifier considérablement les actions engagées, grâce au lancement d'appels à projets portant sur la réalisation de démonstrateurs dans le domaine de la télésanté et de l'é-éducation et sur le déploiement de services mobiles sans contact utilisant la technologie NFC. L'année 2012 a permis d'achever le processus de sélection pour ces appels à projets.

De même, la DGCIS promeut et appuie la participation française aux grands projets pilotes européens fondés sur les STIC du programme CIP TIC.

Sur le second axe, la DGCIS a terminé en 2012 la définition du programme « transition numérique » dont le lancement a été annoncé en novembre par la ministre chargée de l'économie numérique. « Transition numérique » prolonge le « Passeport pour l'économie numérique ». Son objectif est de structurer l'offre de conseil numérique aux TPE, tant dans les réseaux publics et para-publics (CCI, CMA, centres de ressources, échangeurs, etc.) que dans le privé (consultants indépendants spécialisés). En effet, les réseaux de proximité offrent un levier capable de démultiplier les actions de l'État et d'atteindre un grand nombre de TPE très diverses.

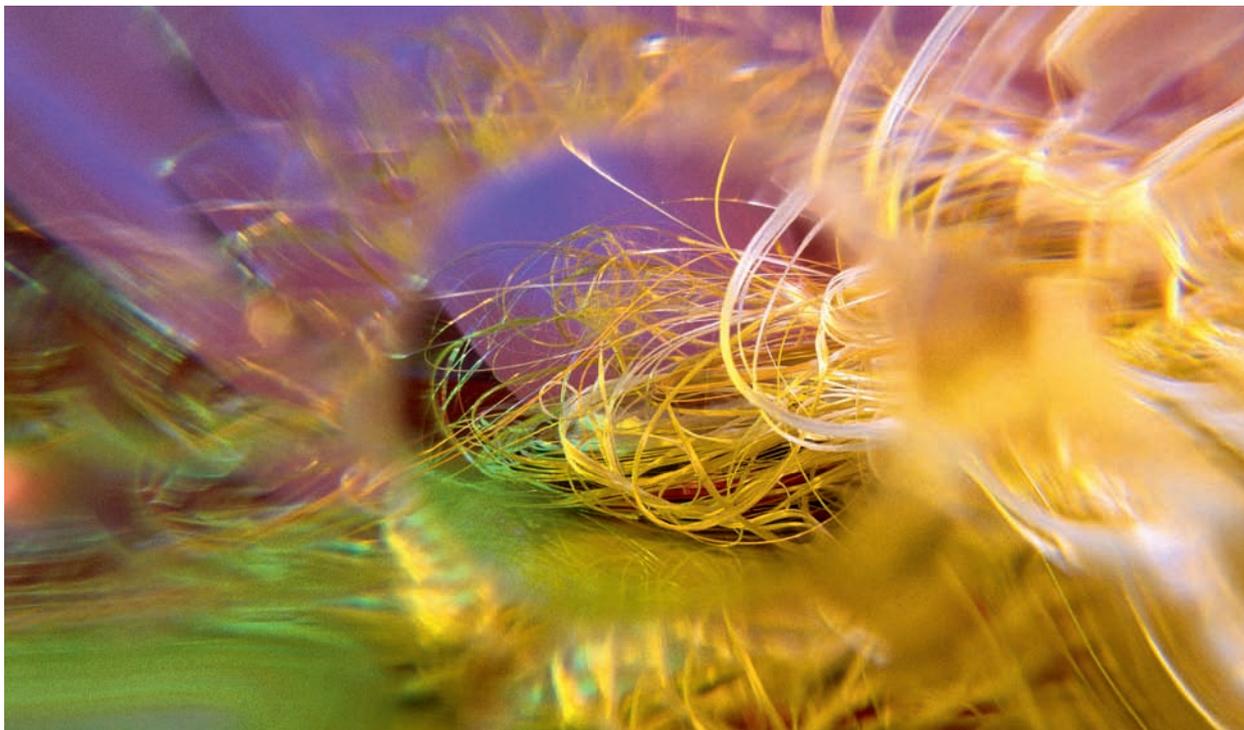
En 2012, la DGCIS a aussi étendu le programme « Cap'tronic » au logiciel embarqué. Ce programme vise à accompagner des PME industrielles dans l'intégration de technologies de l'électronique et, maintenant, du logiciel embarqué dans leurs produits. L'association Jessica France (fondée par le CEA et Oséo) est financée par la DGCIS pour mener cette action. Elle organise des séminaires de sensibilisation. Elle réalise des premiers diagnostics puis oriente les PME vers les experts pouvant les aider dans leur projet. Puis elle les accompagne dans la durée. Plus d'un millier d'entreprises sont aidées chaque année.

Enfin, dans le cadre du *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, le Gouvernement a prévu la mise en œuvre d'un dispositif de « prêts numériques » destinés à développer l'utilisation de technologies numériques stratégiques par les entreprises.



Afin d'améliorer la compétitivité des acteurs du monde économique, la DGCIS propose, met en œuvre et anime des actions destinées à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises. Dans ce cadre, elle a participé en 2012 à l'instauration d'une nouvelle gouvernance des politiques de simplification ainsi qu'à plusieurs chantiers interministériels liés notamment à l'amélioration de la qualité du droit ou encore à la modernisation des services rendus aux entreprises par l'administration.

La simplification administrative en faveur des entreprises



Un nouveau pilotage associant étroitement les entreprises

Afin d'assurer le pilotage stratégique de la politique de modernisation de l'action publique, le Gouvernement a créé en 2012 un Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap). Présidé par le Premier ministre, il se réunit tous les trimestres. Il est chargé d'améliorer le service rendu par les administrations publiques en prenant mieux en compte les attentes des usagers et des partenaires de l'administration ; de développer la simplification des normes et des procédures ; d'évaluer la qualité du service.

Au plan opérationnel, la DGCIS est membre du groupe interministériel de coordination des simplifications pour les entreprises (GICSE) qui recueille, élabore et pilote les mesures de simplification. La DGCIS participe également aux réunions trimestrielles de concertation entre les entreprises et les administrations publiques, réunions instaurées par le Gouvernement à la suite de la première réunion du Cimap tenue le 18 décembre 2012 (cf. encadré page suivante).

Les mesures de simplification du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Après la remise du rapport de Louis Gallois sur la compétitivité de l'industrie française, le Gouvernement a identifié huit leviers de compétitivité et décidé trente-cinq mesures concrètes constituant le *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*.

L'un des leviers vise à faciliter la vie des entreprises en simplifiant et en stabilisant leur environnement réglementaire. Ce levier comporte sept chantiers prioritaires à la réalisation desquels la DGCIS est étroitement associée :

- le projet *Dites-le-nous une fois* ;
- des déclarations sociales unifiées dès le premier trimestre 2013 ;
- des solutions pour simplifier et accélérer les procédures applicables à l'immobilier d'entreprises ;
- la mise en ligne d'un portail unique d'aides en mars 2013 ;
- la lutte contre la « surtransposition » du droit communautaire en droit français ;
- un test pour évaluer l'impact des nouvelles règles sur les TPE, PME et ETI ;
- la réduction des obstacles à l'export pour les TPE et PME.

L'amélioration de la qualité du droit

L'amélioration de la qualité du droit passe par une simplification des normes applicables aux entreprises, qu'il s'agisse d'adapter les dispositions existantes ou de mieux encadrer le flux de nouvelles réglementations.

Une action sur le stock de normes juridiques La loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives

La DGCIS a assuré la coordination interministérielle de l'examen par le Parlement de cette nouvelle loi de simplification qui vise notamment à :

- simplifier le quotidien des entrepreneurs par des mesures concrètes (par exemple la simplification du bulletin de paie, les mesures préparatoires à la mise en place de la déclaration sociale nominative ou encore la suppression du dépôt des comptes en double exemplaire) ;
- réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises (suppression des redondances dans les rapports sociaux et environnementaux, simplification des statistiques publiques, fusion de plusieurs procédures en matière environnementale, fin de l'obligation d'enregistrement des baux ruraux...) ;
- développer la confiance dans les relations entre entrepreneurs et pouvoirs publics (avec l'extension du rescrit social, le remplacement de sanctions pénales du droit des affaires par des procédures civiles, la transmission systématique des constats de l'inspection du travail avant verbalisation...).

La lutte contre la « surtransposition » du droit communautaire en droit français

La surtransposition des normes européennes en droit français dans les domaines industriel, environnemental ou comptable pénalise bien souvent les entreprises. Afin d'y remédier, le Gouvernement a mandaté le Conseil national de l'industrie, dont les travaux sont animés par la DGCIS, pour que soient identifiés filière par filière les textes d'ordre technique nettement plus contraignants que les normes européennes en vigueur. L'objectif, au troisième trimestre 2013, est que chaque comité stratégique de filière soit à l'origine de l'allégement d'au moins un texte législatif ou réglementaire.

Une action sur le flux de normes juridiques Le test PME

Annoncé dans le cadre du *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, le « test PME » prendra la forme d'une consultation d'un panel d'entreprises sur les nouveaux projets de textes réglementaires dont la complexité ou la charge administrative induite laissent envisager un fort impact sur les PME. La DGCIS participe activement à la mise en place de ce dispositif qui entrera en application courant 2013 après une phase d'expérimentation permettant d'en valider la méthodologie.

Un meilleur service rendu aux entreprises Le projet *Dites-le-nous une fois*

Afin de réduire les sollicitations, parfois redondantes, dont les entreprises font l'objet de la part des services de l'État, le Gouvernement souhaite que les administrations mutualisent davantage les informations. Cette mutualisation sera effectuée *via* une démarche d'amélioration continue visant à la simplification et à la dématérialisation des formulaires et à l'échange de données entre les administrations. D'ici 2017, les cent données les plus demandées aux entreprises seront harmonisées et échangées au sein de l'administration. Pour cela, il a été décidé de réaliser un annuaire harmonisé des données demandées aux entreprises en identifiant pour chacune une administration référente, chargée d'être « source » pour les autres administrations.

En 2013, dix formulaires emblématiques feront l'objet d'un « test anti-redondance ». Par ailleurs, 250 000 entreprises bénéficieront d'une déclaration préremplie de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Enfin, le Gouvernement accélérera le mouvement déjà engagé en faveur de la dématérialisation des attestations fiscales et sociales à fournir dans le cadre des marchés publics.

L'administration électronique

Le déploiement du guichet unique pour la création d'entreprise

Dans le cadre de la transposition de la directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, un portail internet unique de la création d'entreprise (www.guichet-entreprises.fr) a été créé le 21 janvier 2010.

Le portail a pour vocation de permettre aux créateurs d'entreprises :

- d'accéder à une information actualisée pour ce qui concerne la création et l'exercice d'activités professionnelles comportant les procédures et formalités correspondantes, les coordonnées des autorités compétentes, les voies de recours et les coordonnées des organisations auprès desquelles les prestataires peuvent obtenir une assistance ;
- d'identifier les pièces à produire pour chaque formalité et demande d'autorisation ;
- d'effectuer le dépôt de dossier de création d'entreprise (pour l'immatriculation ou la déclaration d'activité et le cas échéant la délivrance d'autorisation pour les activités réglementées entrant dans le champ d'application de la directive services).

S'appuyant sur les réseaux des Centres de formalités des entreprises (CFE) qui assurent la mission de guichet unique physique de la création d'entreprise, les travaux de développement du guichet électronique ont été confiés au groupement d'intérêt public (GIP) Guichet entreprises, composé des instances nationales animant

les réseaux de CFE, de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), du groupement d'intérêt économique Infogreffe et de l'État (DGCIS).

Fin 2012, sur 106 activités soumises à autorisation, le recours aux guichets uniques physiques était possible pour plus de 60 activités, tandis que la transmission électronique était ouverte à 17 activités.

En 2013, la rénovation du portail « guichet entreprises » ainsi que l'achèvement des travaux permettront la prise en charge des activités relevant de la directive services.

À partir de 2014, le portail permettra progressivement d'accomplir les formalités du cycle de vie de l'entreprise autres que la création.

Le portail des aides publiques

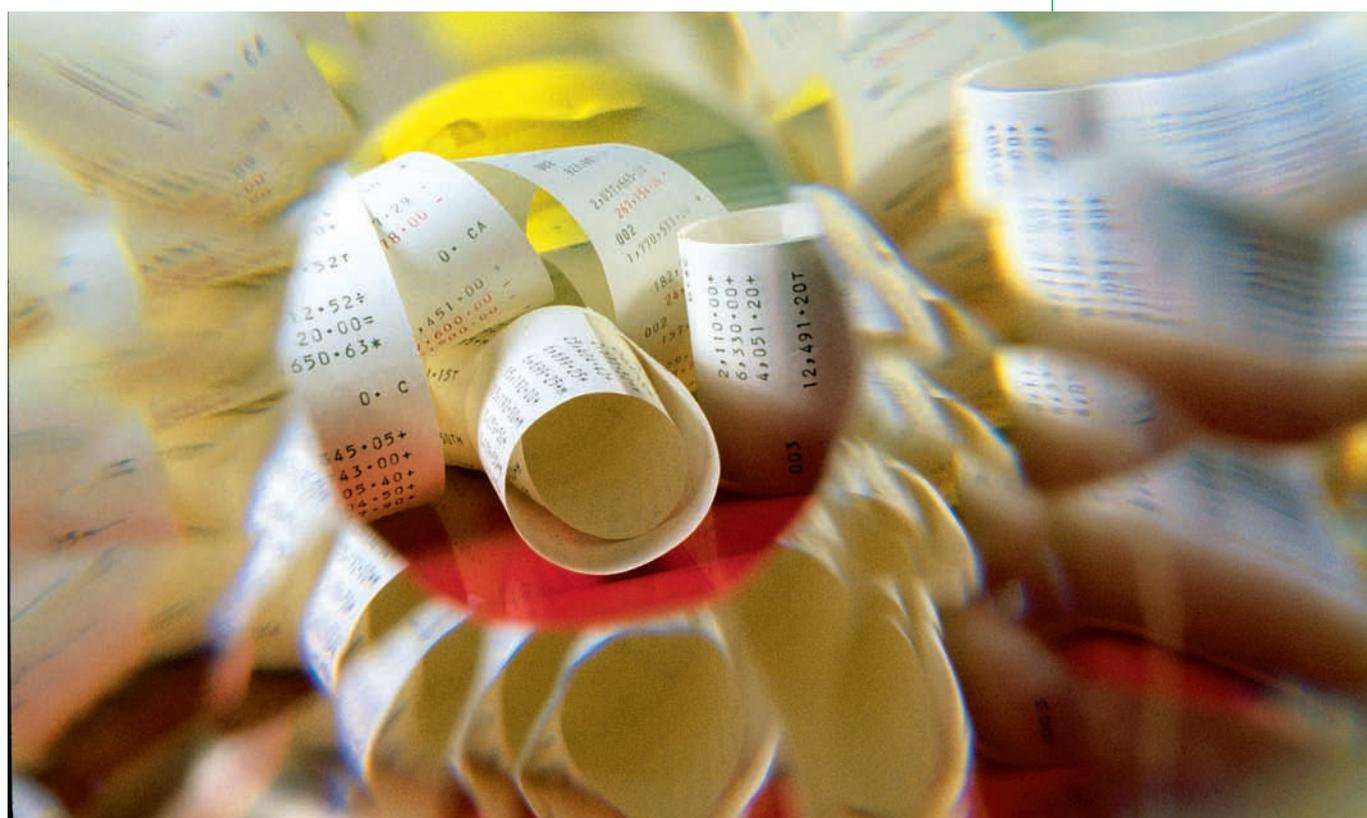
Le 29 mars 2012, s'appuyant sur les dispositifs pilotés par l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), l'Institut supérieur des métiers (ISM) et l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et sur les capacités techniques du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), une première version d'un service d'information sur les aides publiques a été mise en place sous l'égide de la DGCIS. *Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* prévoit la rénovation de ce dispositif avant son intégration, à terme, au guichet unique électronique de la création d'entreprise (cf. encadré).

La complexité administrative en chiffres

Selon l'OCDE, le coût de « l'impôt papier » est estimé à un niveau compris entre 3 et 4 % du PIB.

D'après le classement du *Global Competitiveness Report* (2012-2013) du Forum économique mondial, la France occupe le 126^e rang mondial sur 144 en matière de fardeau administratif. Les deux derniers classements plaçaient la France respectivement aux 127^e (2010-2011) et 116^e rangs (2011-2012).

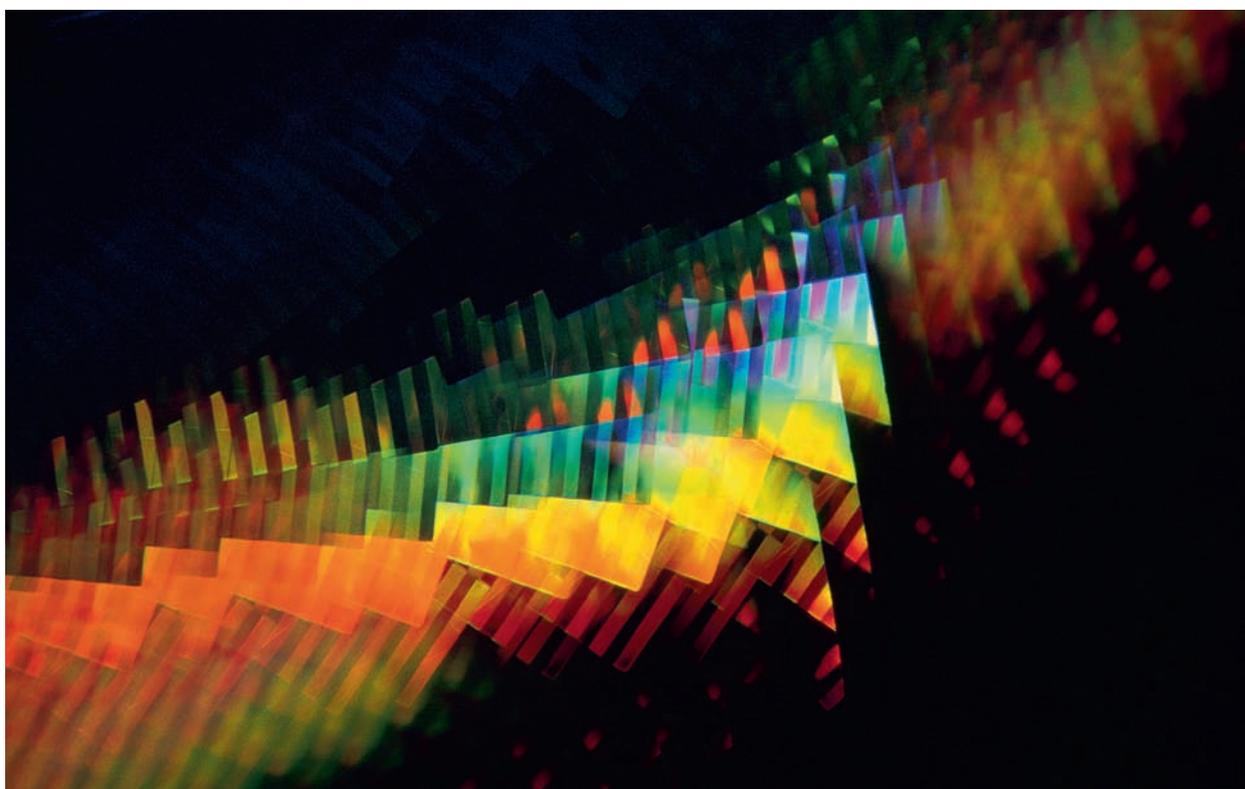
Selon les estimations de la Commission européenne, une réduction de 25 % des charges administratives pesant sur les entreprises permettrait une augmentation du PIB européen de 0,8 % à court terme et de 1,4 % à plus long terme.



La DGCIS produit et met à la disposition du public un important catalogue d'études économiques et statistiques centrées sur la stratégie, le développement et la compétitivité des entreprises.

Au sein de la DGCIS, économistes et statisticiens mettent leur expertise au service d'études évaluatives ou prospectives, sectorielles ou structurelles, conjoncturelles ou thématiques, relatives aux enjeux et problématiques économiques actuels. À cette fin, ils exploitent les résultats d'enquêtes et les bases de données statistiques suivant une méthodologie qu'ils ont eux-mêmes développée, ou selon des modèles économétriques éprouvés. De leurs analyses résultent des ouvrages aux informations fiables, complètes, précises et, pour certaines, exclusives.

Les statistiques et les études diffusées par la DGCIS



Conçues comme des outils d'aide à la décision, les études réalisées sont résolument tournées vers les besoins de leurs publics, les professionnels de l'administration et du secteur privé. Elles se composent de monographies, mais aussi d'ouvrages périodiques (mensuels, trimestriels ou annuels), au format court, pour appréhender rapidement l'essentiel de l'information, ou plus long, pour une connaissance approfondie des thèmes traités.

Attentive au fond et à la forme de ces travaux, la DGCIS veille également à ce qu'ils bénéficient d'une diffusion efficace. Édités au format papier et mis en ligne sur Internet, ils connaissent parfois

une troisième vie, et alimentent la réflexion lors de séminaires portant sur de grandes questions économiques.

En 2012, la DGCIS a enrichi son catalogue d'études portant sur le tourisme, la croissance des ETI, la dynamique des jeunes entreprises innovantes (JEI), la robotique...

En 2013, l'accent est mis sur la réindustrialisation de la France, le développement des filières stratégiques et les adjouvants à la compétitivité des entreprises, notamment le numérique et l'innovation.

Publications périodiques

Les lettres d'information mensuelles

La DGCIS & Vous

Chaque mois, de façon concrète et pratique, *La DGCIS & Vous* fait le point sur les actions menées. À travers son dossier thématique, ses brèves d'actualité et sa sélection d'événements et de publi-



cations, la lettre mensuelle permet aux entreprises et à leurs relais de s'informer sur les dispositifs d'accompagnement mis en place, les appels à projets en cours et les ressources disponibles.

www.dgcis.fr/files/files/dgcis-et-vous/004/index.html

La lettre d'information des pôles de compétitivité

Lettre mensuelle sur l'actualité de la politique des pôles et les actions menées.

<http://competitivite.gouv.fr/lettres-d-information-55.html>



Tableaux de bord et 4 pages conjoncturels

www.dgcis.fr/etudes-et-statistiques/conjoncture

- Le tableau de bord mensuel de l'activité industrielle
- Le tableau de bord mensuel des services marchands
- Le tableau de bord trimestriel de l'emploi salarié
- Le tableau de bord de l'industrie et de la consommation (mensuel)
- Le 4 pages trimestriel de la conjoncture industrielle

DGCIS tourisme

www.dgcis.fr/etudes-et-statistiques/statistiques-du-tourisme/accueil

- Le 4 pages mensuel de la conjoncture hôtelière (annuel)
- Mémento du tourisme (annuel)
- Chiffres clés du tourisme (annuel)
- Tableau de bord du tourisme (annuel)
- Bilan du tourisme (annuel)
- Bilan du tourisme de l'hôtellerie de plein air (annuel)
- Bilan de l'hôtellerie de tourisme (annuel)
- Le Compte satellite du tourisme (annuel)

Publications thématiques et monographies parues en 2012

- *Ensemble, réindustrialiser la France pour la croissance et l'emploi*, rapport annuel 2011, Conférence nationale de l'industrie, avril 2012.

Le 4 pages de la DGCIS

www.dgcis.fr/etudes-et-statistiques/catalogue-4-pages-la-dgcis

- *Nette hausse de la clientèle française dans les hôtels et les campings en 2011*, n° 17, mars 2012.
- *Le tourisme des Français en 2011 : plus de voyages et plus de dépenses*, n° 18, mai 2012.
- *L'adéquation de l'offre touristique française à la demande étrangère. Un enjeu des politiques en faveur de l'activité liée au tourisme*, n° 19, mai 2012.
- *Les ETI gardent en partie leur confiance en l'avenir mais font face à un contexte difficile en Europe*, n° 20, juin 2012.
- *Bien qu'élevé dans chaque secteur, l'effort de R&D des entreprises françaises pâtit d'une spécialité productive peu favorable*, n° 21, juillet 2012.
- *Les activités libérales continuent à se développer, notamment grâce aux professions non réglementées*, n° 22, novembre 2012.

DGCIS dossiers

- *L'adéquation de l'offre touristique française à la demande étrangère*, mai 2012.

DGCIS évaluation

www.dgcis.fr/etudes-et-statistiques/evaluation

- *Le régime de l'auto-entrepreneur – Conséquences budgétaires et économiques*, septembre 2012.
- *Évaluation du dispositif JEI*, septembre 2012.

DGCIS prospective

- *Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020*, février 2012.
- *Gestion des actifs immatériels dans les industries culturelles et créatives*, mars 2012.
- *Le développement industriel futur de la robotique personnelle et de service en France*, juin 2012.
- *Enjeux et perspectives des industries agroalimentaires face à la volatilité du prix des matières premières*, octobre 2012.

DGCIS séminaires

Les rendez-vous du Pipame :

www.dgcis.fr/etudes-et-statistiques/prospective

- *Le marché du bois : de nouvelles opportunités industrielles à saisir*, février 2012.
- *Les industries culturelles et créatives : les actifs immatériels comme facteur de croissance*, mars 2012.
- *Robotique personnelle et de service : quels produits pour quels usages ?* juin 2012.

Publications thématiques et monographies parues et à paraître en 2013

- *Le guide des échanges interentreprises de biens et services*, janvier 2013.
- *Chiffres clés de l'artisanat*, mars 2013.

Le 4 pages de la DGCIS

- *Les entreprises électro-intensives*, mars 2013.
- *Le clic and drive*, à paraître.
- *L'artisanat*, à paraître.
- *L'impact de la politique des pôles de compétitivité*, à paraître.
- *La filière automobile*, à paraître.

DGCIS évaluation

- *L'impact de la politique des pôles de compétitivité*, à paraître.
- *L'impact d'un nouvel opérateur sur le marché des services de téléphonie mobile*, à paraître.

DGCIS prospective

- *Étude sur la location de biens et services innovants : nouvelles offres, nouveaux opérateurs, nouveaux modèles économiques ?* janvier 2013.
- *Potentiel et perspectives de développement des plates-formes interentreprises*, janvier 2013.
- *Les chaînes logistiques multimodales dans l'économie verte : quelles actions publiques pour quels résultats ?* mars 2013.
- *Évolutions technologiques, mutations des services postaux et développement des services du futur*, avril 2013
- *Enjeux économiques des métaux stratégiques pour les filières automobile et aéronautique*, premier semestre 2013.
- *L'imagerie médicale du futur*, second semestre 2013.
- *Pétrochimie, polymères et industrie de la transformation des matières plastiques appliquée à l'emballage, en France : quelles perspectives à l'horizon 2030 ?* second semestre 2013.
- *Relocalisations d'activités industrielles en France*, second semestre 2013.

DGCIS séminaire

Les ateliers de la compétitivité

- *Réindustrialisation de la France et de ses territoires : vers un nouveau modèle de production ?*
- *Comment transformer les start-up françaises en ETI ?*

Les rendez-vous du Pipame

- *Relocalisations d'activités industrielles en France*
- *L'imagerie médicale du futur*



**www.dgcis.fr
Septembre 2012,
un nouveau portail pour la DGCIS**

Jusqu'à l'été 2012, le bureau de la communication de la DGCIS gérait trois sites internet (industrie, pme et tourisme) dont l'audience représentait un peu plus d'un million de visiteurs et 3,7 millions de pages vues par an, soit 92 000 visiteurs uniques par mois et 310 000 pages vues par mois.

Le portail internet www.dgcis.fr vise à fédérer les informations diffusées par la DGCIS notamment vers les entreprises et leurs partenaires. Certaines parties sont plus particulièrement tournées vers des publics spécifiques (particuliers, auto entrepreneurs, collectivités locales pour certains sujets tourisme...).

Le portail donne accès à :

- Une page d'accueil, vitrine du portail.
- Des rubriques de communication institutionnelle : présentation de la DGCIS, bilans-objectifs, la lettre « La DGCIS & vous » accessible par les onglets « La DGCIS » et « A votre service ».
- Grands dossiers que traite la DGCIS par l'onglet « Politique et enjeux » regroupés sous six catégories : Compétitivité, Entreprenariat, Formation, Normalisation, Qualité, Simplifications.
- Des informations liées à des secteurs particuliers par l'onglet « Secteurs professionnels ». Comme pour « Politique et enjeux », les secteurs ont dû être regroupés en sept catégories.
- Des espaces thématiques : Métrologie, Libre circulation, biens à double usage précurseurs chimiques, CNAPL...
- L'ensemble des études et statistiques produites par la DGCIS par l'onglet « Études et statistiques ».

Glossaire

ACFCI	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
AFNOR	Association française de normalisation
AFQP	Association France qualité performance
ANCV	Agence nationale pour les chèques-vacances
ANSP	Agence nationale des services à la personne
APCE	Agence pour la création d'entreprises
APCI	Agence pour la promotion de la création industrielle
APCMA	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
APE	Accord de partenariat économique
bpiFrance	Banque publique d'investissement
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
C3S	Contribution sociale de solidarité des sociétés
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie de région
CCIT	Chambre de commerce et d'industrie territoriale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CE	Commission européenne
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CFE	Centre de formalités des entreprises
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIMAP	Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique
CIP	Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation
CMA	Chambres de métiers et de l'artisanat
CMTI	Conférence mondiale des télécommunications internationales
CNI	Conseil national de l'industrie (ex. Conférence nationale pour l'industrie)
CNoCP	Conseil de normalisation des comptes publics
COSEI	Comité stratégique de filières éco-industries
COSME	Programme européen pour la compétitivité des entreprises
CPCS	Commission permanente de concertation des services
CRP	Commissaire au redressement productif
CSF	Comité stratégique de filières
CSFR	Comité stratégique de filières régionaux
DGCIS	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DIECCTE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
EDEN	<i>European Destination of ExcelENce</i>
EEN	<i>Enterprise Europe Network</i>
EIRL	Entrepreneur individuel à responsabilité limitée
ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
EPV	Entreprise du patrimoine vivant

ETI	Entreprise de taille intermédiaire
FASEP	Fonds d'étude et d'aide au secteur privé
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FSN	Fonds national pour la société numérique
FUI	Fonds unique interministériel
GHN	Groupe de haut niveau
GICSE	Groupe interministériel de coordination des simplifications pour les entreprises
GIP	Groupement d'intérêt public
IEED	Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées
INPI	Institut national de la propriété industrielle
IR	Impôt sur le revenu
IRT	Institut de recherche technologique
IS	Impôt sur les sociétés
ISM	Institut supérieur des métiers
JEI	Jeunes entreprises innovantes
KETs	<i>Key enabling technologies</i>
LME	Loi de modernisation de l'économie
LNE	Laboratoire national de métrologie et d'essais
NFC	<i>Near field communication</i>
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OTF	Offices de tourisme de France
PCRDT	Programme cadre de recherche et de développement technologique
PEE	Pôles d'entreprenariat
PFMI	Plates-formes mutualisées d'innovation
PIA	Programme des investissements d'avenir
PIC	Pôles d'innovation et de compétitivité
PIPAME	Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques
PME	Petites et moyennes entreprises
PPI	Prêt pour l'innovation
RPE	Réserve pays émergents
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
RTI	Règlement des télécommunications internationales
SBA	<i>Small Business Act</i>
SGMAP	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
STIC	Services et technologies de l'information et de la communication
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise
TSI	Tourisme social investissement
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications

Responsable de la publication – bureau de la communication : communication.dgcis@finances.gouv.fr
DGCIS – BP 80001 – 67, rue Barbès – 94201 Ivry-sur-Seine Cedex

• Crédits photos :

Dominique Sarraute (photo couverture, pages 6, 12, 13, 16, 19, 26, 29, 30, 33, 35, 36)

Chromatiques (page 23)

Atout France/Cédric Helsly (page 24)

Atout France/Joël Damase (page 25)

• Conception et réalisation :  CHROMATIQUES ÉDITIONS www.chromatiques.fr

• Mai 2013

• ISSN : 1961-6325

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

BP 80001 - 67, rue Barbès - 94201 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

www.dgcis.fr